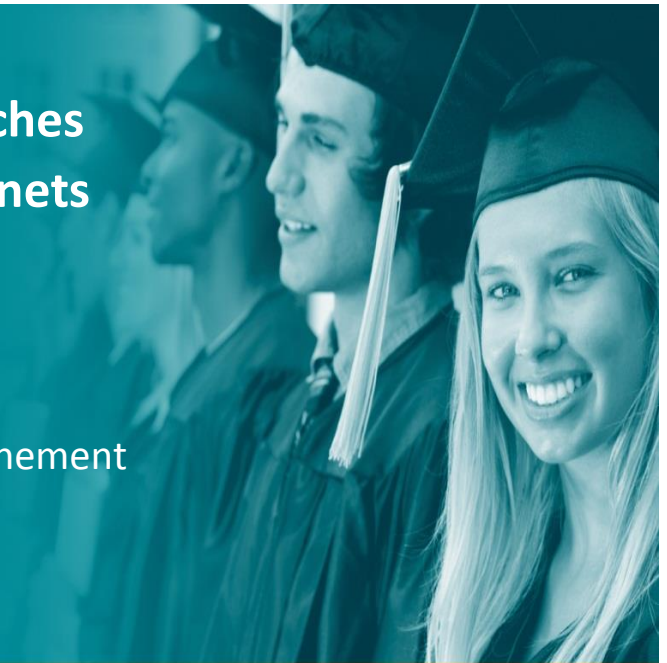




Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Analyse contextuelle des approches relatives aux droits de scolarité nets

Linda Jonker et Martin Hicks
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement
supérieur



Publié par

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ontario) CANADA M5E 1E5

Téléphone : 416-212-3893
Télécopieur : 416-212-3899
Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco

Citer ce document comme suit :

Jonker, L., et Hicks, M. (2016). *Analyse contextuelle des approches relatives aux droits de scolarité nets*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans le présent rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes ou organisations ayant offert leur appui, financier ou autre, à ce projet. © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016

Contexte : Restructuration du RAFEO

Le 25 février 2016, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une importante restructuration du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) dans le but de rendre les études postsecondaires plus accessibles, abordables et transparentes quant aux coûts. Lors de cette annonce, le gouvernement a affirmé : « Pour que l'Ontario prospère dans l'économie du savoir, le gouvernement doit faire en sorte d'offrir à tous les membres de la société des possibilités ainsi que les outils dont ils ont besoin pour réussir » (ministère des Finances de l'Ontario, 2016).

Le RAFEO est le programme-cadre de l'Ontario qui offre une aide financière aux étudiants fréquentant les collèges et universités soutenus par des fonds publics et les institutions privées approuvées. Le RAFEO est financé conjointement par la province et le gouvernement fédéral. Il procure aux étudiants une aide remboursable (prêts) et non remboursable (subventions) fondée sur l'évaluation des besoins pour les coûts scolaires et les frais de subsistance admissibles.

La restructuration du RAFEO s'inscrit dans un processus en deux étapes. Au cours de la première étape, qui sera mise en œuvre durant l'année scolaire 2017-2018, les subventions provinciales existantes — comme la réduction de 30 % des frais de scolarité de l'Ontario (accessible à la majorité des étudiants collégiaux et universitaires de premier cycle de la province), la subvention ontarienne pour l'accès aux études (une subvention immédiate en fonction des besoins), et la subvention d'appui étudiants de l'Ontario (qui acquitte le solde des prêts en souffrance du RAFEO à la fin de l'année scolaire) — seront regroupées en une subvention immédiate unique, appelée la subvention ontarienne d'études. Les niveaux d'aide hebdomadaire du RAFEO seront aussi relevés. Durant la seconde phase, qui s'amorcera au cours de l'année scolaire 2018-2019, les cotisations des parents et conjoints seront réduites pour qu'elles correspondent à celles du Programme canadien de prêts aux étudiants, et un régime de facturation des droits de scolarité nets sera mis en place. Les détails de la restructuration sont consultables dans les documents du budget 2016 du ministère des Finances de l'Ontario (ministère des Finances de l'Ontario, 2016).

Par droits de scolarité nets, on entend simplement que la subvention immédiate accordée par le RAFEO à un étudiant et l'aide financière offerte par le collège ou l'université sont prises en compte dans le calcul de sa note de frais de scolarité. L'étudiant recevra un avis du montant à payer, duquel est déduit le montant des subventions et bourses accordées par le RAFEO et les institutions. Cela se démarque de la pratique actuelle puisque les institutions facturent aux étudiants le montant brut des droits de scolarité ou le « prix affiché », puis ces derniers négocient eux-mêmes pour obtenir l'aide financière nécessaire pour acquitter ce montant¹.

D'importants avantages sont associés à la communication aux étudiants du montant des droits de scolarité nets. Malgré qu'ils bénéficient de l'un des plus généreux programmes d'aide financière au

¹ D'après les règles en vigueur du RAFEO, un étudiant peut demander au Régime de transférer directement l'aide financière à une institution pour régler le solde brut des droits de scolarité. Il s'agit d'un type limité de paiement net, sans cependant être automatique ou transparent comme envisagé pour la nouvelle restructuration.

Canada, de nombreux Ontariens ne connaissent pas le montant net des droits de scolarité et surestiment considérablement le coût des études postsecondaires, surtout ceux issus de familles à faible revenu (Usher, 2005).

Les droits de scolarité des programmes de premier cycle en Ontario sont les plus élevés au Canada (Weingarten et coll., 2015). Pourtant, aux termes du RAFEO en vigueur, une fois pris en compte les soutiens financiers dont bénéficient les étudiants au titre de la réduction de 30 % des frais de scolarité, des subventions non remboursables du RAFEO et des crédits d'impôt pour frais de scolarité des gouvernements fédéral et provincial, les droits de scolarité nets des Ontariens totalisent environ la moitié du coût affiché (Hicks, 2014). D'après les calculs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP), à la suite de la restructuration du RAFEO, les droits de scolarité nets des Ontariens à faible revenu seront nuls. Nous croyons que ce changement élargira l'accès aux études postsecondaires des Ontariens à faible revenu et marginalisés (Hicks et Deller, 2016).

Questions de recherche

Les droits de scolarité nets reposent sur un concept clair et simple, bien que difficile à mettre en œuvre, car il faut intégrer les processus de demande actuellement distincts des institutions et du RAFEO pour que les étudiants reçoivent des renseignements sur les coûts et l'aide, à fois de provenance institutionnelle et gouvernementale, le plus tôt possible dans le cycle de demande.

Pour appuyer la mise en œuvre du processus, le MESFP a demandé au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) de déterminer si d'autres administrations avaient adopté la facturation nette. Le Ministère nous a demandé de répondre aux questions de recherche suivantes :

- D'autres administrations ont-elles essayé de mettre en place la facturation nette et y sont-elles parvenues? Quelles leçons peut-on en dégager?
- La facturation nette est-elle mise en place par des institutions ou des gouvernements ou les deux? Quels problèmes ont découlé de l'intégration de nombreuses sources d'information?
- Dans quelle mesure les autres administrations ont-elles utilisé le revenu de l'avant-dernière année²? Quels sont les avantages et les désavantages d'utiliser ce revenu?

² Le revenu de l'avant-dernière année renvoie à la date des renseignements sur le revenu utilisés dans le calcul pour déterminer le droit des étudiants à l'aide financière. Actuellement, le RAFEO utilise les renseignements sur le revenu gagné au cours de l'année qui précède l'année scolaire pour estimer le droit à l'aide financière. Un avantage possible de la restructuration est de fournir aux étudiants une estimation de l'aide beaucoup plus tôt qu'auparavant pour qu'ils puissent mieux planifier leurs études et s'informer des coûts. Pour le faire de façon efficace, il faut se fier aux renseignements sur le revenu datant de deux ans (donc, de l'avant-dernière année) avant l'année scolaire.

Autres administrations et droits de scolarité nets

L'Ontario a dégagé une vision globale relative aux droits de scolarité nets, mais il lui reste à arrêter la majorité des détails conceptuels. Pour fixer un objectif à atteindre, qui servira à évaluer la situation dans d'autres administrations, nous commençons par proposer un modèle idéal postérieur à 2018, à partir d'un scénario étudiant hypothétique. Ce modèle a été conçu par le COQES, mais ne présuppose pas la conception du programme final qui sera mis en œuvre par le gouvernement de l'Ontario au cours des deux prochaines années.

J'ai présenté une demande au Service d'admission des collèges de l'Ontario/Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario à la fin de l'automne pour commencer mes études en septembre de l'année suivante. J'ai choisi les institutions et les programmes qui m'intéressaient. Durant la séance en ligne, j'ai été invité à présenter une demande d'aide financière. J'ai accordé la permission pour consulter les renseignements sur mon revenu de la dernière année. L'écran a affiché le calcul du montant d'aide gouvernementale et institutionnelle auquel j'étais admissible et les droits de scolarité nets pour chacun de mes choix de programme. J'ai été étonné de voir que ce montant était très abordable. Un lien s'est aussi affiché à des renseignements utiles sur mes choix : taux de diplomation, taux d'emploi des diplômés, et taux de carence de paiement des prêts d'études.

Lorsque j'ai reçu des offres d'admission au printemps, chacune renfermait le calcul à jour des droits de scolarité nets. Les offres montraient le coût global des droits établi au moment de ma demande et le montant d'aide financière que je recevrais, ainsi que les droits de scolarité nets à payer pour chaque offre. Deux lettres comprenaient une bourse d'études institutionnelle, qui était appliquée aux droits nets. Rien n'a changé par la suite. Après avoir accepté une offre et avoir commencé mes études, il n'y a pas eu de « recouvrement » imprévu pendant ou après l'année scolaire.

Lorsque j'ai commencé mes cours et que j'ai comparé les droits que je payais avec ceux des autres étudiants, je me suis rendu compte qu'ils différaient pour chacun de nous. Autant que je puisse dire, il me semble que c'est juste, d'après ce que je connais de la situation des autres étudiants.

Il est peu probable que tous les éléments de notre modèle soient en place d'ici 2018-2019, car les défis administratifs sont considérables. Dans de nombreux cas, tous les renseignements requis du demandeur, du gouvernement et des institutions ne seront pas disponibles au moment des demandes³. Il faut aussi tenir compte de certaines tensions inhérentes aux politiques parce qu'il faut fournir aux étudiants des renseignements opportuns et stables (éviter les changements de dernière minute dans l'admissibilité à l'aide financière et les droits de scolarité nets résultants) et, en même temps, justes

³ Voici des exemples de défis possibles posés à la réalisation de notre vision idéale : l'impossibilité de consulter en temps réel les données fiscales du gouvernement fédéral; l'impossibilité d'aligner le Programme canadien de prêts aux étudiants pour évaluer le revenu de l'avant-dernière année; le fait que la politique sur les droits de scolarité ou les frais accessoires n'est pas toujours arrêtée au moment des demandes; les bourses institutionnelles fondées sur le mérite sont fixées ou actualisées à mesure que les acceptations sont reçues; les offres présentées avant le début du cycle normal — et de nombreux autres encore.

(réagir aux changements qui peuvent se produire dans la situation financière après l'évaluation initiale des besoins). Des compromis seront nécessaires.

Les questions de recherche, et les raisons qui sous-tendent notre scénario idéal, nous poussent à vérifier si d'autres administrations sont parvenues à intégrer tous les éléments du scénario complet des droits de scolarité nets. Certaines administrations s'efforceront de parvenir à un équilibre entre notre vision idéale et une situation possible. Les consultations entre le MESFP et les institutions dans cette optique vont bon train.

À notre connaissance, les États-Unis sont le seul pays à avoir mis en œuvre un programme de facturation nette semblable à celui que propose l'Ontario. Quelques autres pays ont mis en place certains éléments d'un régime de droits de scolarité nets, sans cependant avoir pleinement intégré l'aide gouvernementale et institutionnelle. Nous résumons ci-après les types de régimes de droits de scolarité nets adoptés par d'autres administrations, leur mise en place, et les leçons à dégager pour l'Ontario.

États-Unis

Les motifs de la facturation des droits de scolarité nets⁴ aux États-Unis sont identiques à ceux de l'Ontario. La majorité des étudiants américains de premier cycle reçoivent une aide financière quelconque pour réduire le coût de leurs études, qu'ils fréquentent une institution privée ou publique⁵ (National Centre for Educational Statistics, 2016). Pourtant, de nombreux étudiants du secondaire ont fait savoir qu'ils considéraient le coût total des études sans tenir compte de l'aide financière⁶ (College Board, et Art & Science Group, 2013). Une préoccupation tout aussi problématique est que le régime d'aide financière aux étudiants communique l'information sur l'aide pour les études postsecondaires beaucoup trop tard pour influencer les décisions scolaires (Dynarski et Scott-Clayton, 2007).

⁴ Aux États-Unis, le terme « prix net » est largement utilisé. Dans ce rapport, nous utilisons l'expression « droits de scolarités nets » car, nos lecteurs résidant principalement en Ontario, c'est l'expression qu'a retenue le gouvernement provincial. À un niveau supérieur, la signification de ces deux expressions est identique. Nous verrons plus tard dans le document que les éléments inclus pour déterminer les droits de scolarité nets (soit les droits seuls ou combinés aux frais de subsistance; les subventions gouvernementales seules ou celles des institutions, et l'aide financière sous forme de prêt) varient d'une administration à l'autre.

⁵ En 2013-2014, 85 % des étudiants de première année à temps plein, inscrits à un programme de premier cycle de quatre ans menant à un diplôme dans une institution conférant des grades, ont reçu de l'aide financière, ainsi que 78 % des étudiants de deuxième année fréquentant ces institutions. Les sources d'aide financière comprennent les subventions fédérales, étatiques, locales et institutionnelles et les prêts étudiants.

⁶ Le College Board, en collaboration avec l'Art & Science Group LLC, a mené plusieurs sondages nationaux pour évaluer les perceptions et les comportements des finissants du secondaire qui fréquenteront un établissement postsecondaire et de leurs parents. D'après les résultats du sondage de 2012, 1 138 répondants (54 %) ont indiqué qu'ils ne feraient pas d'études postsecondaires en raison du prix affiché, sans cependant avoir tenu compte de l'aide financière. Ces résultats sont comparables à ceux du sondage de 2011.

Dans cette section du rapport, nous examinons trois outils utilisés aux États-Unis pour atténuer cette préoccupation :

- Droits de scolarité nets – la production et la présentation d’une facture des droits de scolarité nets aux candidats admis.
- Calculatrice du coût net – estimation préliminaire du coût net individualisé, disponible avant que l’étudiant présente une demande d’admission à un établissement ou une demande d’aide financière.
- Fiche de pointage des établissements postsecondaires – information accessible en tout temps au public sur les coûts moyens nets de la fréquentation des établissements américains.

Droits de scolarité nets

La plupart des établissements postsecondaires aux États-Unis emploie une approche de droits de scolarité nets pour facturer ces droits aux étudiants. La facture présente en premier le montant total des droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de logement et de campus applicables. Ensuite est inscrite l’aide non remboursable accordée par les gouvernements fédéral et étatiques, les institutions et les sources externes, qui est déduite du montant total. Seul le montant net (s’il y a lieu) que les étudiants doivent payer à l’institution est facturé, une fois les déductions effectuées. L’institution doit rembourser à l’étudiant l’aide financière en excédent des déductions sur le montant total des études.

Le régime américain de facturation nette est une composante du programme fédéral d’aide financière aux étudiants. Chaque année, plus de 20 millions d’étudiants potentiels et poursuivant leurs études remplissent et soumettent le formulaire *Free Application for Federal Student Aid* (FAFSA). Administré par le Département américain de l’éducation, le FAFSA compte plus de 100 questions portant sur des sujets comme la situation financière des étudiants et des parents, les données démographiques et les aspirations scolaires. Les réponses servent à déterminer l’admissibilité à l’aide financière fédérale, ainsi qu’à la majorité de l’aide étatique et institutionnelle fondée sur les besoins.

Les étudiants doivent remplir le FAFSA pour chaque année scolaire. Sur la demande, les étudiants poursuivant leurs études inscrivent l’institution qu’ils fréquentent, et les nouveaux étudiants peuvent inscrire jusqu’à dix établissements qu’ils considèrent. Les FAFSA renfermant les renseignements déclarés par les étudiants, y compris la contribution familiale prévue⁷ calculée par le Département de l’éducation, sont transmis directement à chaque institution nommée sur la demande.

Le FAFSA est aussi l’élément déclencheur de la majorité des programmes étatiques et institutionnels d’aide financière aux étudiants. Alors que l’aide fédérale est offerte pour la durée de l’année scolaire, l’aide étatique et institutionnelle est souvent accordée selon le principe du premier arrivé premier servi, jusqu’à ce que les sommes allouées en fonction des besoins soient épuisées. Pour être admissible à l’aide étatique et institutionnelle fondée sur les besoins, l’étudiant doit soumettre le FAFSA au Département de l’éducation avant les échéances fixées par l’institution et l’État, qui varient d’une institution et d’un État à l’autre. Certains établissements exigent aussi des étudiants qu’ils remplissent

⁷ La contribution familiale prévue est une estimation du montant que les étudiants et familles peuvent affecter au coût des études. Le montant d’aide financière accordée par le gouvernement fédéral est fonction de la contribution familiale et des coûts de fréquentation d’une université ou d’un collège particulier (droits de scolarité, frais accessoires et de subsistance, autres dépenses scolaires connexes).

d'autres formulaires, qui sont combinés au FAFSA pour déterminer l'octroi des bourses en fonction des besoins.

La majorité de l'aide financière fédérale et étatique, y compris le programme de subventions Pell – le plus important programme fédéral de subventions aux États-Unis –, est attribuée à des étudiants particuliers. Cependant, l'aide financière est versée directement aux institutions plutôt qu'aux étudiants, puis appliquée par les institutions aux frais de ces derniers. Plusieurs petits programmes fédéraux, tels que *Federal Perkins Loan*, *Federal Work-Study*, et *Federal Supplemental Educational Opportunity Grant*, sont propres aux campus. Le gouvernement fédéral accorde l'aide financière de ces programmes aux institutions en un montant forfaitaire, qu'elles répartissent entre les étudiants à leur discrétion en respectant certains paramètres.

Les étudiants qui reçoivent des bourses d'études de l'extérieur et des allocations au titre des droits de scolarité d'une organisation non gouvernementale doivent les déclarer au bureau de l'aide financière de leur institution. Le montant des bourses et allocations est pris en compte dans la réévaluation de l'aide financière globale d'un étudiant. La majorité des institutions exigent que les bourses de sources extérieures leur soient transmises directement ou endossées à leur nom, puis tiennent compte de ces montants dans la facturation nette.

Chaque établissement postsecondaire communique les détails de l'aide financière d'un étudiant potentiel ou existant par voie de lettre précisant l'aide financière attribuée. Cette lettre est habituellement envoyée au printemps ou au début de l'été, avant que commencent les études en septembre et après que la demande d'admission à l'institution et le FAFSA ont été traités⁸. La figure ci-dessous donne un aperçu du compte d'un étudiant de l'Université de Pittsburgh. Le plein montant des droits de scolarité et des frais accessoires est clairement indiqué, suivi de l'aide financière fédérale, étatique et institutionnelle à laquelle l'étudiant est admissible. Le montant net que l'étudiant doit payer à l'institution, une fois déduite l'aide financière de toutes sources, est aussi indiqué.

⁸ Plus loin dans le rapport, il est question d'une initiative américaine visant à permettre aux demandeurs et aux étudiants poursuivant leurs études de remplir plus tôt le FAFSA. Par conséquent, les institutions pourront envoyer aux étudiants les lettres précisant l'aide financière attribuée plus tôt qu'au printemps ou à l'été avant le début de l'année scolaire.

Figure 1 : Exemple de facture d'étudiant montrant les droits de scolarité nets (en anglais seulement)

Selected eBill

Account: **Tuition & Fees** Account Actions: [Select Action](#)

Statement of Account as of 07/23/14

Due Date: 08/17/14
Total Amount Due: \$3,870.00
If you wish to pay in installments select Payment Plan from the PittPAY menu.
Tuition Rate: Pennsylvania Resident
Student ID: [Redacted]
Campus: PIT

Student eBill notification sent to [Redacted]@pitt.edu

[Printable Bill](#)

Use this link to view and print a paper bill. Make a screen print of the Current Account Details screen if it reflects the most current account information. Employers and 529 plans will accept the Current Account Details screen print without question.

Date	Term	Description	Amount
Account Balance as of Last Statement			0.00
07/18/14	2014 Fall	Undergraduate Activity Fee	80.00
07/18/14	2014 Fall	Security & Transportation Fee	90.00
07/18/14	2014 Fall	Wellness Fee	105.00
07/18/14	2014 Fall	Computer/Network Service Fee	175.00
07/18/14	2014 Fall	UG Tuition A&S PA	8,436.00
07/18/14	2014 Fall	Admission Tuition Deposit	(200.00)
Anticipated Aid			
	2014 Fall	Pell Grant	(1,340.00)
	2014 Fall	SEOG	(250.00)
	2014 Fall	Perkins Loan	(1,000.00)
	2014 Fall	Direct Stafford Sub 01	(2,226.00)
Total Amount Due			3,870.00

Droits de scolarité nets

Le format des factures institutionnelles et la présentation des droits de scolarité nets varie d'un établissement à l'autre, ce qui complique la comparaison des coûts. En juillet 2012, le gouvernement Obama a annoncé la *Financial Aid Shopping Sheet*, un gabarit normalisé de lettre institutionnelle, conçu pour aider les étudiants et les familles à mieux comprendre le coût net des études postsecondaires et à facilement comparer le coût net et l'aide financière totale offerte par différents établissements. L'utilisation de cette fiche est actuellement volontaire, mais plus de 2 900 institutions l'ont adoptée (Département américain de l'éducation, 2016). Le gabarit de la fiche est présenté à la figure 2.

La fiche renferme l'aide non remboursable (bourses et subventions) et remboursable (prêts) accessible aux étudiants et présente ces deux types de manière distincte. Seule l'aide sous forme de bourse ou de subvention entre dans le calcul du « coût net » des études. L'aide sous forme de prêt ainsi que les montants du régime travail-études et la contribution familiale prévue sont indiqués comme disponibles pour acquitter le coût net.

De plus, la fiche renferme des renseignements pour les candidats sur les taux de diplomation des institutions, les taux de carence de paiement des prêts d'études et les emprunts médians; ces renseignements sont fournis par le Département de l'éducation.

Figure 2 : Gabarit de la *Financial Aid Shopping Sheet* (en anglais seulement)

University of the United States (UUS)
Student Name, Identifier

MM / DD / YYYY

[Download](#)

Costs in the 2015-16 year

Estimated Cost of Attendance **\$X,XXX / yr**

Tuition and fees	\$ X,XXX
Housing and meals	X,XXX
Books and supplies	X,XXX
Transportation	X,XXX
Other education costs	X,XXX

Grants and scholarships to pay for college

Total Grants and Scholarships ("Gift" Aid; no repayment needed) **\$X,XXX / yr**

Grants and scholarships from your school	\$ X,XXX
Federal Pell Grant	X,XXX
Grants from your state	X,XXX
Other scholarships you can use	X,XXX

What will you pay for college

Net Costs **\$X,XXX / yr**
(Cost of attendance minus total grants and scholarships)

Options to pay net costs

Work options

Work-Study (Federal, state, or institutional) \$ X,XXX

Loan Options*

Federal Perkins Loan	\$ X,XXX
Federal Direct Subsidized Loan	X,XXX
Federal Direct Unsubsidized Loan	X,XXX

*Recommended amounts shown here. You may be eligible for a different amount. Contact your financial aid office.

Other options

Family Contribution **\$X,XXX / yr**
(As calculated by the institution using information reported on the FAFSA or to your institution.)

- Payment plan offered by the institution
- Parent or Graduate PLUS Loans
- American Opportunity Tax Credit*

- Military and/or National Service benefits
- Non-Federal private education loan

*Parents or students may qualify to receive up to \$2,500 by claiming the American Opportunity Tax Credit on their tax return during the following calendar year.

Graduation Rate
Percentage of full-time students who graduate within 6 years

XX.X%

Low

Medium

High

Loan Default Rate
Percentage of borrowers entering repayment and defaulting on their loan

X.X%

This institution

X.X%

National

Median Borrowing
Students who borrow at UUS typically take out \$X,XXX in Federal loans for their undergraduate study. The Federal loan payment over 10 years for this amount is approximately \$X,XXX per month. Your borrowing may be different.

Repaying your loans

To learn about loan repayment choices and work out your Federal Loan monthly payment, go to:
<http://studentaid.ed.gov/repay-loans/understand/plans>

For more information and next steps:
University of the United States (UUS) Financial Aid Office
123 Main Street
Anytown, ST 12345
Telephone: (123) 456-7890
E-mail: financialaid@uus.edu

Customized information from UUS

Figure 2 (suite) (en anglais seulement)

Glossary

Cost of Attendance (COA): The total amount (not including grants and scholarships) that it will cost you to go to school during the 2015–16 school year. COA includes tuition and fees; housing and meals; and allowances for books, supplies, transportation, loan fees, and dependent care. It also includes miscellaneous and personal expenses, such as an allowance for the rental or purchase of a personal computer; costs related to a disability; and reasonable costs for eligible study-abroad programs. For students attending less than half-time, the COA includes tuition and fees; an allowance for books, supplies, and transportation; and dependent care expenses.

Total Grants and Scholarships: Student aid funds that do not have to be repaid. Grants are often need-based, while scholarships are usually merit-based. Occasionally you might have to pay back part or all of a grant if, for example, you withdraw from school before finishing a semester.

Net Costs: An estimate of the actual costs that you or your family will need to pay during the 2015–16 school year to cover education expenses at a particular school. Net costs are determined by taking the institution's cost of attendance and subtracting your grants and scholarships.

Work-Study: A federal student aid program that provides part-time employment while you are enrolled in school to help pay your education expenses.

Loans: Borrowed money that must be repaid with interest. Loans from the federal government typically have a lower interest rate than loans from private lenders. Federal loans, listed from most advantageous to least advantageous, are called Federal Perkins Loans, Direct Subsidized Loans, Direct Unsubsidized Loans, and Direct PLUS Loans. You can find more information about federal loans at StudentAid.gov.

Family Contribution (also referred to as Expected Family Contribution): A number used by a school to calculate how much financial aid you are eligible to receive, if any. It's based on the financial information you provided in your Free Application for Federal Student Aid (FAFSA). It's not the amount of money your family will have to pay for college, nor is it the amount of federal student aid you will receive. The family contribution is reported to you on your Student Aid Report, also known as the SAR.

Graduation Rate: The percentage of students who graduate from an institution. This shows students who began their studies as first-time, full-time degree- or certificate-seeking students and completed their degree or certificate within 150 percent of "normal time." For example, for a four-year school, the graduation rate would be the percentage of students who completed that program within six years or less.

Loan Default Rate: The percentage of student borrowers – undergraduate and graduate – who have failed to repay their federal loans within three years of leaving a particular school. A low loan default rate could mean that the institution's students are earning enough income after leaving school to successfully repay their loans.

Median Borrowing: The amount in federal loans the typical undergraduate student takes out at a particular institution. It also indicates the monthly payments that an average student would pay on that amount using a 10-year repayment plan.

Customized information from UUS

Calculatrice du coût net

Depuis 2011, aux termes de l'*Education Opportunity Act*, chaque université et collège aux États-Unis qui participe aux programmes fédéraux d'aide financière aux étudiants doit afficher une calculatrice du coût net sur son site Web. Cet outil en ligne permet aux étudiants potentiels et à leur famille d'estimer le coût net des études postsecondaires, avant même de présenter une demande d'admission officielle ou de remplir le FAFSA pour obtenir de l'aide financière.

Lorsqu'ils utilisent la calculatrice, les étudiants potentiels et leur famille sont invités à fournir des données démographiques et des renseignements sur la situation financière de l'étudiant, les conditions de logement, ainsi que le revenu et les actifs des parents. La calculatrice affiche ensuite un résumé des coûts estimatifs des études et de l'admissibilité à l'aide financière pour les nouveaux étudiants à temps plein, de même que la contribution attendue des parents et de l'étudiant à appliquer aux coûts des études.

Les calculatrices du coût net ne sont pas normalisées dans l'ensemble des institutions, mais elles doivent satisfaire à des exigences minimales, y compris afficher l'information suivante :

- le coût total de la fréquentation d'un établissement (ventilé par estimations des droits de scolarité, des frais accessoires et de pension, du coût des livres et des fournitures, et d'autres dépenses personnelles que les étudiants peuvent engager durant l'année scolaire mais non facturées par l'institution)⁹;
- le montant total de l'aide financière (subventions et bourses);
- le coût net (coût total des études, moins les subventions et bourses).

Le montant total de l'aide financière affiché par la calculatrice demeure estimatif et est basé sur le montant médian des bourses non remboursables que reçoivent les étudiants de catégorie similaire dans un collège ou une université en particulier. L'aide financière sous forme de subvention comprend celle de toutes les sources fédérales, étatiques et institutionnelles. Certaines calculatrices institutionnelles requièrent des renseignements supplémentaires, comme les moyennes pondérées du secondaire et les notes aux examens d'admission, qui servent à estimer l'admissibilité aux bourses institutionnelles fondées sur le mérite.

Nous avons examiné les calculatrices du coût net de trois établissements : un établissement public offrant des programmes de deux ans (Santa Barbara City College), un établissement public offrant des programmes de quatre ans (Université du Michigan), et un établissement privé offrant des programmes de quatre ans (Université du Delaware). Dans les trois cas, nous avons supposé que l'étudiant est citoyen américain, qu'il présente une demande à l'extérieur de l'État, qu'il est une personne à charge non mariée et sans enfant, qu'il logera sur campus (à moins d'indications contraires), que le revenu combiné de ses deux parents s'élève à 50 000 \$ US et leurs économies totalisent 10 000 \$ US, que son frère ou sa sœur fréquente un établissement postsecondaire, qu'il a des économies de 1 500 \$ US tirées de son revenu et un actif de 500 \$ US. Cet étudiant doit saisir beaucoup de renseignements dans la calculatrice, et il lui faut du temps pour remplir la demande en ligne.

Le tableau 1 donne un aperçu du coût net établi par la calculatrice pour les trois établissements, ainsi que des champs à remplir, du coût net estimatif calculé, et des renseignements supplémentaires que les demandeurs doivent fournir, en plus de leurs données démographiques de base (p. ex. âge, lieu de résidence, état civil, enfants à charge), leurs revenus et économies, les conditions de logement, le nombre de membres de la famille inscrits à un établissement postsecondaire, et le revenu parental.

⁹ Les estimations du coût des études doivent coïncider avec l'information que les institutions déclarent dans l'*Integrated Postsecondary Education Data System (IPEDS)* du National Center for Education Statistics.

Tableau 1 : Comparaison de trois calculatrices du coût net

Établissement postsecondaire	Type	N ^{bre} de champs	Coût estimatif net annuel (\$ US)	Renseignements supplémentaires requis
Santa Barbara City College	Établissement public offrant des programmes de 2 ans	9	19 239 \$	La calculatrice du coût net est très facile à utiliser. Les étudiants n'ont qu'à fournir la fourchette de revenu de leurs parents. Aucun autre renseignement sur les actifs ou investissements parentaux n'est requis. Les frais de logement estimatifs sont ceux des logements hors campus.
Université du Michigan	Établissement public offrant des programmes de 4 ans	49	10 342 \$	Les étudiants peuvent inscrire une spécialisation probable. Ils doivent saisir des détails sur le revenu et les actifs de leurs parents (p. ex. les intérêts créditeurs et le revenu de dividendes, les revenus ou les pertes d'entreprise, le montant réclamé dans les déductions détaillées, la valeur de la maison familiale, le cas échéant).
Université du Delaware	Établissement privé offrant des programmes de 4 ans	43	38 530 \$	La calculatrice demande des renseignements supplémentaires, comme les moyennes pondérées du secondaire et les notes aux examens d'admission, qui servent à calculer le montant des bourses institutionnelles fondées sur le mérite; de même que des détails sur la situation financière des parents (p. ex. les cotisations aux régimes de pension et d'épargne à impôt différé, les sources de revenus autres que le salaire, les comptes d'investissement, les biens immobiliers, la possession d'une exploitation agricole ou d'une entreprise).

Les trois figures ci-après montrent la saisie d'écran des calculs du coût net provenant des sites Web des trois établissements examinés : le Santa Barbara City College (figure 3), l'Université du Michigan (figure 4) et l'Université du Delaware (figure 5). Le format et les données des saisies d'écran diffèrent pour chaque établissement et reflètent les différents gabarits de la calculatrice du coût net. La calculatrice du Santa Barbara City College est basée sur le gabarit fédéral fourni par le Département de l'éducation; la calculatrice de l'Université du Michigan est fournie par une tierce organisation (le College Board); et celle de l'Université du Delaware a été personnalisée en fonction de ses besoins.

Dans les trois exemples, l'aide financière sous forme de prêt est indiquée, mais celle-ci n'est cependant pas prise en compte pour établir le coût net. La saisie d'écran pour le Santa Barbara City College indique que les prêts doivent être remboursés, à l'encontre des subventions et bourses. La saisie d'écran pour

l'Université du Michigan affiche la valeur des prêts sous la rubrique « *Estimated self-help* », qui paraît après le calcul du coût net. La saisie d'écran pour l'Université du Delaware affiche aussi le montant des prêts après le calcul du coût net, dans la rubrique sur les autres programmes d'aide financière (« *Other aid program* »).

Figure 3 : Coût estimatif net du Santa Barbara City College, établissement public offrant des programmes de deux ans (en anglais seulement)

Academic Year: 2013-14	
Estimated tuition and fees	\$7,254
+ Estimated room and board charges <small>(Includes rooming accommodations and meals)</small>	\$11,000
+ Estimated cost of books and supplies	\$1,680
+ Estimated other expenses <small>(Personal expenses, transportation, etc.)</small>	\$2,900
<hr/>	
Estimated total cost of attendance:	\$22,834
- Estimated total grant aid: <small>(Includes both merit and need based grant and scholarship aid from Federal, State, or Local Governments, or the Institution)</small>	\$3,595
<hr/>	
Estimated Net Price After Grants and Scholarships:	\$19,239
<p>Grants and scholarships do not have to be repaid. Some students also qualify for student loans to assist in paying this net price; however, student loans do have to be repaid.</p>	

Figure 4 : Coût estimatif net de l'Université du Michigan, établissement public offrant des programmes de quatre ans (en anglais seulement)

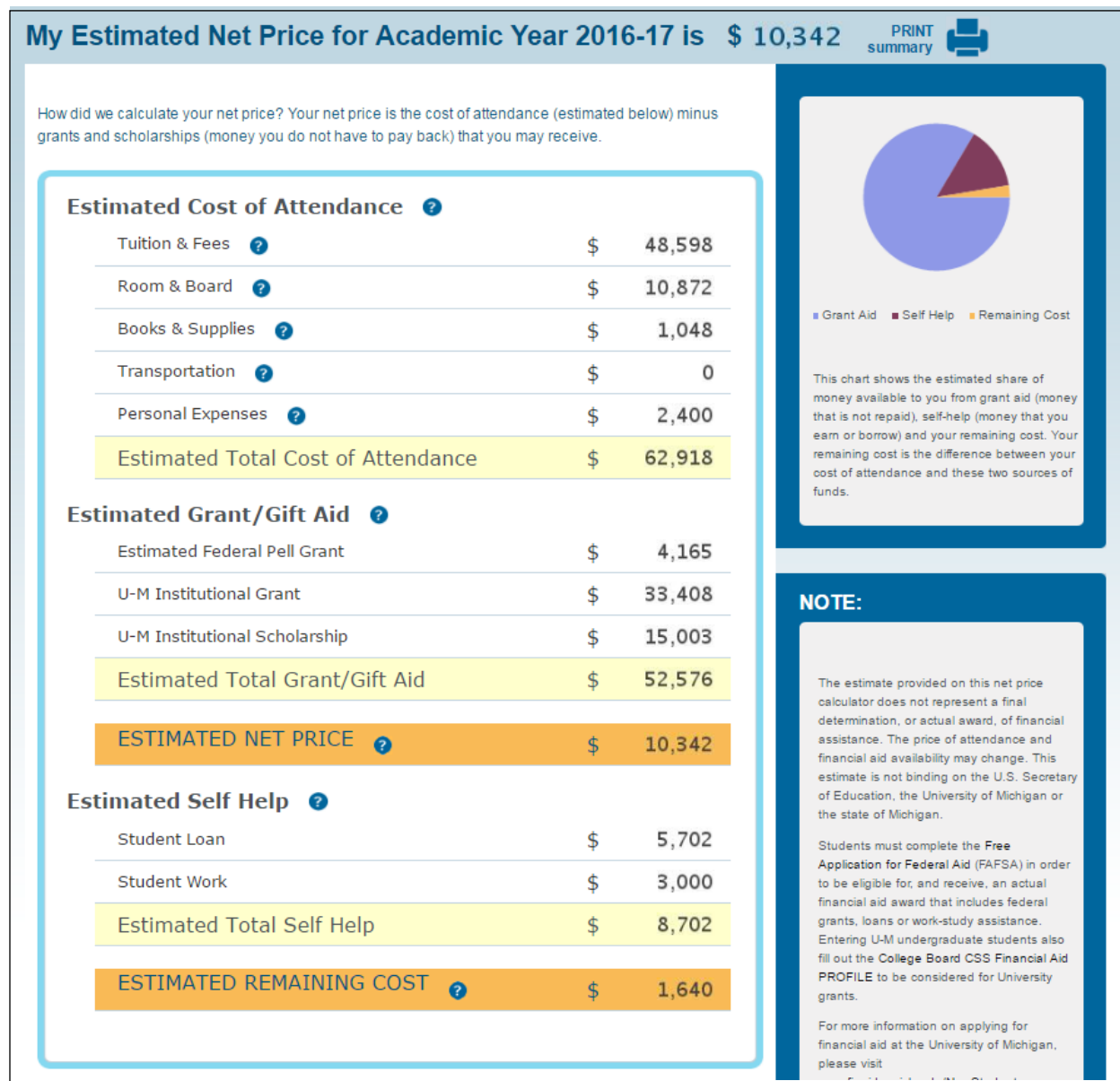


Figure 5 : Coût estimatif net de l'Université du Delaware, établissement privé offrant des programmes de quatre ans (en anglais seulement)

Congratulations, you may be eligible for \$7,020 in grants and/or scholarships.	
University Charges:	Total
Tuition & Fees	+ \$31,420
Room & Board	+ \$11,830
Cost Paid Directly to University of Delaware ⓘ	\$43,250
Estimated Personal Expenses	
Books & Supplies	+ \$800
Other Expenses	+ \$1,500
Total Estimated Personal Expenses	\$2,300
Total Cost of Attendance ⓘ	\$45,550
Your estimated grants and scholarships:	
Federal Aid	
Pell Grant	- \$4,125
University of Delaware Awards	
Out-of-State Student Need Grant	- \$2,895
University of Delaware scholarships and merit-based awards are renewable for three additional years (four years total) if a student meets all renewal requirements.	
Your Estimated Net Price ⓘ	\$38,530
Your estimated eligibility for other aid programs:	
Loans	
Perkins Loan	- \$1,500
Federal Direct Subsidized Loan	- \$3,500
Federal Direct Unsubsidized Loan	- \$2,000
Federal Parent PLUS Loan ⓘ	- \$31,530
UD's Monthly Institutional Payment Plan	
UD's Monthly Institutional Payment Plan gives students the opportunity to split the remaining out-of-pocket expenses into four monthly payments each term or eight payments over the course of the year. To help with financial planning, we have estimated both the remaining balance and monthly payment amount spread over the full eight months for the academic year.	
Total Institutional Payment Plan Balance	\$29,330
Monthly Institutional Payment Plan Amount	\$3,666
Please note there is a \$50 installment payment fee per semester, so we have added \$100 to the total amount due for the year.	

Un an après que les universités et collèges étaient obligés d'afficher une calculatrice du coût net sur leur site Web, l'Institute for College Access & Success a analysé la facilité à trouver, à utiliser et à comprendre la calculatrice de 50 établissements postsecondaires choisis de manière aléatoire. Les auteurs de l'analyse ont conclu que les calculatrices n'étaient pas conviviales, car il était difficile pour les étudiants postsecondaires potentiels et leur famille de les utiliser, trouver et comparer (Institute for College Access & Success, 2012).

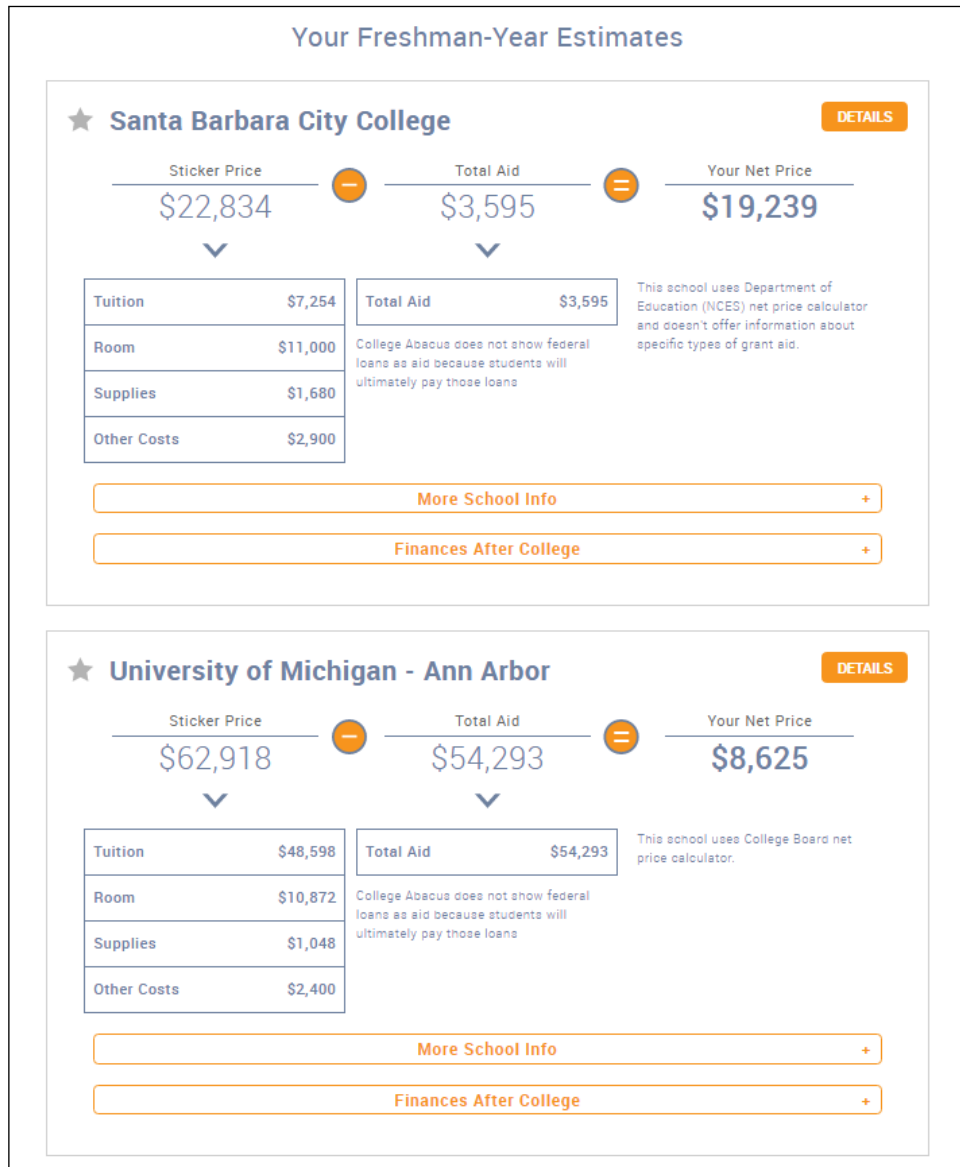
Afin d'améliorer la convivialité et la comparabilité des calculatrices pour les étudiants et les familles, l'entreprise éducative sans but lucratif ECMC Group a créé l'outil College Abacus. Cet outil en ligne gratuit est relié à plus de 5 000 calculatrices institutionnelles et permet aux étudiants de comparer les coûts nets estimatifs de nombreuses institutions.

Les étudiants qui utilisent l'outil Abacus peuvent choisir jusqu'à trois établissements à la fois, puis comparer le coût estimatif net de chacun. Nous en avons fait l'essai pour les trois établissements visés par notre examen des calculatrices (Santa Barbara City College, Université du Michigan et Université du Delaware). L'un des avantages de cet outil est que les utilisateurs saisissent une fois seulement leurs renseignements habituels, p. ex. les données démographiques et la situation financière. Si d'autres renseignements doivent être entrés dans la calculatrice des établissements choisis, Abacus invite les étudiants à répondre aux questions propres à ces établissements (p. ex. l'Université du Michigan offre des logements sur campus, à l'encontre du Santa Barbara City College). Pour notre essai, nous avons rempli en tout 52 champs de données. L'outil se relie ensuite à la calculatrice des établissements choisis pour comparer les coûts estimatifs nets de chacun.

En utilisant les mêmes renseignements que ceux à saisir dans les calculatrices institutionnelles, l'outil Abacus produit une comparaison des coûts estimatifs nets pour le Santa Barbara City College et l'Université du Michigan, comme le montre la figure 6. Nous n'avons pu inclure l'Université du Delaware dans notre comparaison, car l'entreprise qui exploite la calculatrice de cette université empêche actuellement Abacus d'accéder à ses estimations personnalisées.

Le coût estimatif net du Santa Barbara City College (19 239 \$ US) est identique à l'estimation établie auparavant par sa propre calculatrice (voir la figure 3). Concernant l'Université du Michigan, alors que le coût de fréquentation (droits de scolarité, frais de logement, fournitures et autres frais) est identique aux coûts affichés de sa calculatrice, nous avons constaté des divergences dans le montant estimatif total de l'aide financière, d'où la différence dans les estimations du coût net (8 625 \$ US dans l'outil Abacus comparativement à 10 342 \$ US dans la calculatrice de l'Université du Michigan).

Figure 6 : Comparaison des estimations du coût net du Santa Barbara City College et de l'Université du Michigan établies par l'outil Abacus (en anglais seulement)



Fiche de pointage des établissements postsecondaires

Récemment, le Département de l'éducation a adopté la fiche de pointage des établissements postsecondaires, qui fournit aux étudiants potentiels partout aux États-Unis des renseignements spécifiques sur les établissements, tels que le coût net moyen des études, l'endettement moyen, les taux de remboursement des prêts, les taux de persévérance scolaire et de diplomation, les gains médians d'anciens étudiants ayant reçu une aide financière fédérale, la ventilation socioéconomique et en fonction de la race ou de l'ethnicité de la population étudiante, et les notes aux examens d'admission normalisés (test d'aptitude aux études [SAT] et *American College Testing Program* [ACT]).

Le coût moyen net des études est calculé en tant que montant affiché des droits de scolarité, moins l'aide financière institutionnelle, étatique ou fédérale accessible aux étudiants résidents de l'État. Le coût moyen annuel net des études est aussi ventilé par fourchette de revenu familial pour les bénéficiaires de l'aide financière fédérale. Les coûts moyens sont indiqués en fonction du revenu familial inférieur à 30 000 \$ US; du revenu se situant entre 30 001 et 48 000 \$ US; entre 48 001 et 75 000 \$ US; entre 75 001 et 110 000 \$ US; et de plus de 110 001 \$.

La fiche comprend aussi un lien à la calculatrice du coût net de chaque établissement et à l'outil en ligne *FAFSA4caster*, qui fournit des estimations de l'aide financière disponible.

La figure 7 montre la fiche de pointage de l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill.

Figure 7 : Fiche de pointage de l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill (en anglais seulement)

University of North Carolina at Chapel Hill

Chapel Hill, NC
17,882 undergraduate students
unc.edu


4
Year

Public

City

Large

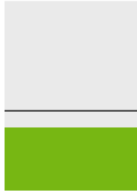
SHARE THIS SCHOOL



Map tiles by Stamen Design, under CC BY 3.0
Data by OpenStreetMap, under ODbL

Average Annual Cost


i



\$13,322

Graduation Rate


i



90%

Salary After Attending

i




\$50,400

Costs

Average Annual Cost

i



\$13,322

✓ ABOUT AVERAGE

By Family Income

Depending on the federal, state, or institutional grant aid available, students in your income bracket may pay more or less than the overall average costs.

FAMILY INCOME	AVERAGE COST
\$0-\$30,000	\$5,729
\$30,001-\$48,000	\$7,561
\$48,001-\$75,000	\$12,581
\$75,001-\$110,000	\$18,312
\$110,001+	\$21,885

CALCULATE YOUR PERSONAL NET PRICE

Lien à la calculatrice du coût net

Remarque : D'autres sections de la fiche de pointage portent sur l'aide financière et l'endettement, les taux de persévérance et de diplomation, les revenus après la diplomation, les caractéristiques de l'effectif étudiant, les notes aux examens d'admission SAT et ACT, et les programmes d'études offerts.

Leçons dégagées pour l'Ontario

- L'expérience aux États-Unis démontre qu'il est possible d'intégrer les données et d'assurer la coopération des étudiants, des gouvernements et des institutions à des fins administratives, ce qui est nécessaire pour administrer le régime de droits de scolarité nets envisagé pour l'Ontario.
- Aux États-Unis, les factures de droits de scolarité nets et les calculatrices de ces droits présentent des renseignements détaillés aux étudiants. Les coûts indiqués comprennent non seulement ceux des études (droits de scolarité et frais accessoires), mais aussi les frais de subsistance estimatifs, afin de donner aux étudiants une idée générale des coûts à payer. L'aide financière indiquée comprend celle des sources fédérales, étatiques, institutionnelles et tierces. L'Ontario a intérêt à envisager une approche similaire.
- Les différents outils américains que nous avons examinés présentent à la fois l'aide non remboursable (subventions) et remboursable (prêts). Ces formes d'aide ne sont pas identiques, car les subventions réduisent réellement le coût des études, alors que les prêts diffèrent le paiement après la diplomation. Cette différence est évidente dans les différents exemples américains, car habituellement, l'aide sous forme de prêt apparaît sous les coûts nets, c.-à-d. après le calcul des droits de scolarité nets. L'Ontario doit décider si elle veut inclure ces deux types d'aide dans sa nouvelle initiative et, le cas échéant, si elle entend les distinguer.
- L'aspect et les caractéristiques des calculatrices du coût net et des lettres de facturation nette et d'aide financière diffèrent d'une institution à l'autre. On reconnaît que cela constitue un défaut. D'autres outils ont été mis au point (*College Abacus* et *Financial Aid Shopping Sheet*) pour essayer d'y remédier. L'Ontario a l'occasion d'assurer un niveau élevé de normalisation et de comparabilité dans l'ensemble des établissements dès la conception de sa nouvelle initiative sur les droits de scolarité nets.
- Il y a un compromis inhérent entre communiquer, d'une part, des renseignements préliminaires facilement accessibles et, d'autre part, des renseignements pleinement individualisés et exacts. Les États-Unis possèdent une variété d'outils qui couvrent tout l'éventail. Les données sur les coûts nets dans les fiches de pointage des établissements sont accessibles au public et ne renferment aucun renseignement sur les utilisateurs, mais ces fiches produisent une estimation moyenne seulement des coûts de chaque établissement. Les utilisateurs peuvent se servir des calculatrices institutionnelles sans remplir de demande officielle, mais doivent y saisir des renseignements personnels et sur leur famille. Les calculatrices fournissent une estimation plus personnalisée et exacte des coûts et de l'aide financière. Enfin, la facturation nette, qui fait suite à la demande officielle présentée à l'établissement (aux fins de l'admission) et au gouvernement (aux fins de l'aide financière), fournit une ventilation exacte des coûts et avantages, bien qu'elle soit établie assez tard dans le processus. Plus tôt l'Ontario peut fournir une estimation exacte basée sur les données individuelles d'un demandeur, mieux cela sera.
- La fiche de pointage des établissements postsecondaires des États-Unis indique les droits de scolarité nets, entre autres données d'intérêt pour les étudiants potentiels, ainsi que les notes aux examens d'admission, les taux de persévérance et de diplomation, l'endettement et les taux

de remboursement des prêts, et le revenu après les études. L'Ontario recueille et publie déjà les taux de diplomation, d'emploi des diplômés et de carence de paiement au niveau des établissements et des programmes. Cependant, ces données sont habituellement enfouies dans quelque coin obscur des sites Web des établissements et ne sont pas facilement accessibles aux candidats. La restructuration du RAFEO offre à l'Ontario l'occasion d'intégrer et de lier directement ces données dans le nouveau processus de demande au RAFEO et aux établissements.

Singapour

En 1980, le ministère de l'Éducation de Singapour a lancé un régime de bourses de scolarité pour subventionner le coût des études supérieures. Le montant des bourses de scolarité est basé sur le domaine d'études, l'établissement postsecondaire et la nationalité des étudiants. Ces bourses sont versées directement aux établissements par le gouvernement de Singapour. Les étudiants admissibles sont seulement tenus de couvrir la portion non subventionnée (c.-à-d. le coût net) des droits de scolarité.

Le régime de bourses de scolarité est actuellement ouvert à tout étudiant à temps plein, singapourien ou étranger, qui est inscrit à un programme admissible de premier cycle ou menant à un diplôme d'une institution approuvée. Le régime est offert dans l'ensemble des établissements postsecondaires publics de Singapour, mais présente différents niveaux d'admissibilité en fonction des titres de scolarité et des programmes d'études. Les étudiants qui fréquentent un établissement étranger privé à Singapour ne sont pas admissibles à une bourse de scolarité subventionnée. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des établissements postsecondaires et étudiants admissibles au régime.

Tableau 2 : Établissements postsecondaires dont les étudiants sont admissibles au régime de bourses de scolarité

Établissement postsecondaire	Type	Admissibilité au régime de bourses de scolarité
<ul style="list-style-type: none"> • Université nationale de Singapour • Université de technologie de Nanyang • Singapour Management University • Université de technologie et de design de Singapour • Institut de technologie de Singapour 	Université autonome	Ouvert aux étudiants inscrits à un programme approuvé de premier cycle à temps plein
<ul style="list-style-type: none"> • Singapour Polytechnic • Ngee Ann Polytechnic • Temasek Polytechnic • Nanyang Polytechnic • Republic Polytechnic 	École polytechnique	Ouvert aux étudiants inscrits à un programme à temps plein menant à un diplôme
<ul style="list-style-type: none"> • Académie des beaux-arts de Nanyang • Collège des arts LaSalle 	Établissement d'enseignement des arts	Ouvert aux citoyens et aux résidents permanents de Singapour inscrits à un programme de premier cycle approuvé et subventionné par le ministère de l'Éducation
<ul style="list-style-type: none"> • SIM University • Institut d'enseignement technique 	Autre	Ouvert aux citoyens de Singapour inscrits à un programme technique menant à un diplôme de ces établissements

Les étudiants admissibles ont droit à une bourse de scolarité pendant au plus dix semestres, dans la mesure où ils n'ont pas obtenu de diplôme ou de grade en bénéficiant d'une autre subvention ou aide du gouvernement de Singapour.

Les citoyens de Singapour reçoivent automatiquement la bourse de scolarité, mais ils doivent présenter un formulaire de déclaration d'admissibilité à cette bourse comme preuve de leur inscription. Les résidents permanents et les étudiants étrangers doivent en outre signer une entente relative à la bourse de scolarité, qui exige qu'ils travaillent à une entreprise située à Singapour pendant au moins trois ans après la diplomation. Les étudiants peuvent se retirer du programme en tout temps, mais doivent rembourser en un montant forfaitaire au gouvernement de Singapour les fonds de la bourse qu'ils ont touchés, en plus d'un taux d'intérêt composé annuel de 10 %.

Un régime de droits de scolarité par cohorte a été mis en place à compter de l'année scolaire 2014. Aux termes du régime, les droits de scolarité de la première année d'études demeurent inchangés pour toute la durée des programmes, de sorte que le coût des études postsecondaires soit plus transparent et plus clair pour les étudiants et les familles.

Les subventions aux termes du régime de bourses de scolarité sont substantielles. Par exemple, à l'Université nationale de Singapour, les droits de scolarité annuels subventionnés pour les nouveaux étudiants inscrits à temps plein à un programme d'arts ou de sciences sociales de premier cycle durant

l'année scolaire 2016-2017 s'élèvent à 8 050 SGD (dollar de Singapour) pour les citoyens de Singapour, à 11 250 SGD pour les résidents permanents, et à 17 100 SGD pour les étudiants étrangers. Par contre, les droits de scolarité non subventionnés totalisent 29 350 SGD pour tous les autres étudiants, quelle que soit leur nationalité. À Singapore Polytechnic, les droits de scolarité subventionnés moyens par année pour les nouveaux étudiants inscrits en 2016 à un programme à temps plein menant à un diplôme sont les suivants (le montant des droits de scolarité non subventionnés est indiqué entre parenthèses) : 2 600 SGD (20 469 SGD) pour les citoyens de Singapour; 5 200 SGD (23 069 SGD) pour les résidents permanents; et 9 050 SGD (26 919 SGD) pour les étudiants étrangers.

Les droits de scolarité, tant subventionnés (nets) que non subventionnés, sont clairement indiqués sur le site Web de chaque établissement admissible. Le tableau ci-dessous montre les droits de scolarité et les frais accessoires des programmes à temps plein menant à un diplôme, qui sont publiés sur le site Web de Singapore Polytechnic.

Tableau 3 : Singapore Polytechnic – Droits de scolarité des programmes à temps plein menant à un diplôme pour les nouveaux étudiants inscrits pour l'année scolaire 2016

	DROITS DE SCOLARITÉ		
	CITOYEN DE SINGAPOUR	RÉSIDENT PERMANENT	ÉTUDIANT ÉTRANGER
Droits de scolarité	2 600 \$	5 200 \$	9 050 \$
Autres frais :			
-Examens	-	30 \$	32,10 \$
-Sports	25,68 \$	25 \$	25,68 \$
-Assurance	3,96 \$	3,96 \$	3,96 \$
-ISSM	-	-	40 \$
-Divers	14,98 \$	14,98 \$	14,98 \$
-Droit de licence obligatoire (PROMOTION)	7,49 \$	7,49 \$	7,49 \$
Association étudiante :			
-Droit d'adhésion	5 \$	5 \$	5 \$
-Abonnement	18 \$	18 \$	18 \$
-Formulaires de demande	16 \$	16 \$	16 \$
DROITS PAYABLES PAR LES ÉTUDIANTS QUI ACCEPTENT LA BOURSE DE SCOLARITÉ	2 691,11 \$	5 321,11 \$	9 213,11 \$
Plus : Bourse de scolarité*	17 869 \$	17 869 \$	17 869 \$
Plus : TPS sur la bourse et les droits de scolarité ou les frais d'examen	182 \$	366,10 \$	0 \$
DROITS PAYABLES PAR LES ÉTUDIANTS QUI REFUSENT LA BOURSE DE SCOLARITÉ OU N'Y SONT PAS ADMISSIBLES	20 742,11 \$	23 556,21 \$	27 082,21 \$

Droits de scolarité nets



Coût net



Les étudiants peuvent aussi présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour couvrir la partie non subventionnée des droits de scolarité, les frais divers ou d'autres coûts et les frais de subsistance. Le régime d'aide financière de Singapour est fondé sur les besoins. Les étudiants qui présentent une demande au régime de bourses de scolarité et qui ont besoin de fonds supplémentaires doivent également remplir un formulaire de demande d'aide financière.

L'actuel système d'études postsecondaires de Singapour comprend des éléments du régime de droits de scolarité nets que propose l'Ontario. Les droits de scolarité pour les étudiants potentiels et poursuivant leurs études à Singapour sont transparents et montrent clairement la différence entre les droits de scolarité affichés et nets, une fois les bourses de scolarité appliquées. Les nombreuses sources d'information du gouvernement de Singapour et des institutions sont intégrées à un certain degré dans le régime de bourses de scolarité, mais le financement supplémentaire offert par le gouvernement dans le cadre de son programme d'aide financière est distinct et n'est pas déduit de la note des droits de scolarité des étudiants¹⁰.

Leçons dégagées pour l'Ontario

- Une « facture » simple et transparente des droits de scolarité nets, y compris des frais accessoires, est publiée sur les sites Web des établissements.
- Les droits de scolarité nets sont affichés pour le régime de bourses de scolarité de Singapour. L'aide financière aux étudiants fondée sur les besoins n'y est cependant pas reflétée. L'Ontario entend faire mieux à cet égard.
- La stabilité des droits de scolarité par cohorte (c.-à-d. les droits payés la première année sont les mêmes pendant toute la durée des programmes) procure un horizon de planification prévisible aux candidats et aux étudiants.

Régimes de remboursement de prêts en fonction du revenu

Le gouvernement de l'Australie offre de l'aide financière aux étudiants postsecondaires par l'entremise de son *Higher Education Loan Program* (HELP), anciennement appelé *Higher Education Contribution Scheme* (HECS). Le HECS-HELP est un exemple de régime de remboursement de prêts étudiants en fonction du revenu (RRPR). Les étudiants admissibles peuvent obtenir un prêt du HELP au lieu de payer immédiatement les droits de scolarité¹¹. Les remboursements sont administrés par le bureau fiscal de l'Australie en fonction des déclarations de revenus annuelles. Une échelle de remboursement progressive est appliquée au solde impayé lorsque le revenu d'un emprunteur excède le seuil de

¹⁰ Soulignons que le programme de bourses de scolarité de Singapour soulève des préoccupations croissantes, qui ne concernent cependant pas les mécanismes du régime de droits de scolarité nets. Ce régime est régressif car il n'est pas fondé sur les besoins et, par conséquent, il est plus probable que les universités prestigieuses refusent les étudiants moins nantis, qui alors n'ont pas droit aux subventions (Ng, 2007). On s'inquiète que d'excellents étudiants étrangers renoncent à fréquenter les établissements postsecondaires de Singapour en raison de l'exigence de travailler à une entreprise de ce pays pendant au moins trois ans après l'obtention du diplôme. Le fait que les étudiants de Singapour payent les droits de scolarité les plus onéreux de tous les pays à revenu élevé inquiète aussi (Yi Ling, 2013). D'ailleurs, d'après certains signes avant-coureurs, il sera difficile de continuer d'augmenter à l'avenir le nombre d'étudiants à Singapour, ce dont doivent tenir compte les étudiants étrangers qui envisagent d'y étudier (*ICEF Monitor*, 2014).

¹¹ Jusqu'en 2016, le programme HECS-HELP de l'Australie offrait aussi aux étudiants la possibilité de payer tout ou partie des droits de scolarité d'avance. Lorsqu'ils exercent cette option, le gouvernement subventionne un pourcentage du paiement effectué – actuellement 10 %. (Par exemple, un étudiant optant de payer le plein montant des droits acquitte seulement 90 % du coût affiché, et le gouvernement couvre les 10 % restants.) Le gouvernement verse la subvention directement aux établissements, ce qui réduit les frais à payer par l'étudiant. Cette option du HECS-HELP sera abolie en 2017. L'aide financière fondée sur les besoins pour les frais de subsistance est offerte par un autre programme gouvernemental.

paiement obligatoire (fixé à 54 869 AUD [dollar australien] en 2016-2017). Les intérêts sur le solde impayé sont indexés en fonction de l'inflation.

Les RRPR, comme celui de l'Australie, ressemblent aux régimes de droits de scolarité nets, car le gouvernement verse directement à l'établissement le montant au titre des droits de scolarité qui, sinon, seraient payés par l'étudiant au moment de ses études. Cependant, comme dans tous les programmes de prêts, il s'agit de mécanismes permettant « d'étudier maintenant et de différer les paiements ». Au lieu de réduire les droits de scolarité, ceux-ci sont reportés et un prêt à rembourser au gouvernement est contracté. Le montant réel du remboursement de l'emprunt est inconnu au moment de l'inscription, car il est fonction du taux d'inflation, des gains futurs de l'emprunteur et de la période de remboursement.

Leçons dégagées pour l'Ontario

- Les RRPR, comme celui de l'Australie, sont des programmes de prêts et non des programmes de subventions. À ce titre, ils servent seulement à différer le paiement des droits de scolarité plutôt qu'à les réduire.
- Les RRPR bien conçus procurent plus d'assurance en ce qui concerne l'abordabilité des remboursements que les programmes traditionnels de prêts, car le taux du remboursement est établi en fonction du revenu postérieur aux études. Toutefois, les RRPR sont initialement moins transparents pour ce qui est du montant total à rembourser, car la période d'amortissement et le coût total des intérêts sont inconnus au moment de l'emprunt.
- Sur le plan administratif, le HECS-HELP est un exemple de programme efficace pour l'intégration entre les établissements, le ministère de l'Éducation et le bureau fiscal de l'Australie.

Dernières réflexions sur les droits de scolarité nets

Parmi les administrations examinées, les États-Unis possèdent le régime de droits de scolarité nets le plus complet, qui concrétise partiellement la vision idéale que nous envisagions au début de ce rapport. Il n'y a aucune raison pour laquelle l'Ontario ne peut mettre en place de nombreux éléments de cette vision d'ici 2018-2019. Les difficultés surgissent des menus détails. Pourtant, nous avons l'avantage au Canada d'une longue tradition de prestation intégrée des programmes d'aide financière aux étudiants par les deux ordres de gouvernement, qui se concertent avec les établissements par l'entremise de leur bureau d'aide aux étudiants. Toutefois, les droits de scolarité nets ne sont pas encore en place au pays (deux provinces, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, sont à l'étape du développement).

Les étudiants ne savent pas que l'aide financière de l'Ontario leur est offerte conjointement par la province et le gouvernement fédéral, chacun selon les paramètres propres à son programme. Les étudiants n'ont qu'à remplir un seul formulaire, font l'objet d'une seule évaluation, et bénéficient d'un mécanisme de paiement unifié. Ils peuvent aussi compter sur un processus continu lié au programme d'aide financière, dont le principal point de contact est un comptoir dans l'établissement postsecondaire et dont le personnel assure la permanence. Ces avantages sont de bon augure pour le partenariat de mise en œuvre intégrée que doivent établir l'Ontario et les établissements pour mettre en place et

optimiser un régime de facturation des droits de scolarité nets. Ce régime contribuera aussi à simplifier la négociation entre les partenaires institutionnels.

Le fait que les États-Unis, dont les droits de scolarité sont parmi les plus élevés au monde, ont été les premiers à instaurer la facturation nette n'est pas étonnant. Le coût des études est un sujet de débat constant aux États-Unis. Les droits de scolarité affichés en Ontario, même s'ils sont de beaucoup inférieurs à ceux de la majorité des établissements postsecondaires privés des États-Unis, demeurent les plus élevés au Canada. Le dialogue qu'entretient la province avec les étudiants est dominé, en général, par les coûts et les droits de scolarité, en particulier. La communication du coût réel — c'est-à-dire l'objectif ultime de la facturation nette — est tout aussi critique pour l'Ontario.

Impact et implications de la transition au revenu de l'avant-dernière année pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière

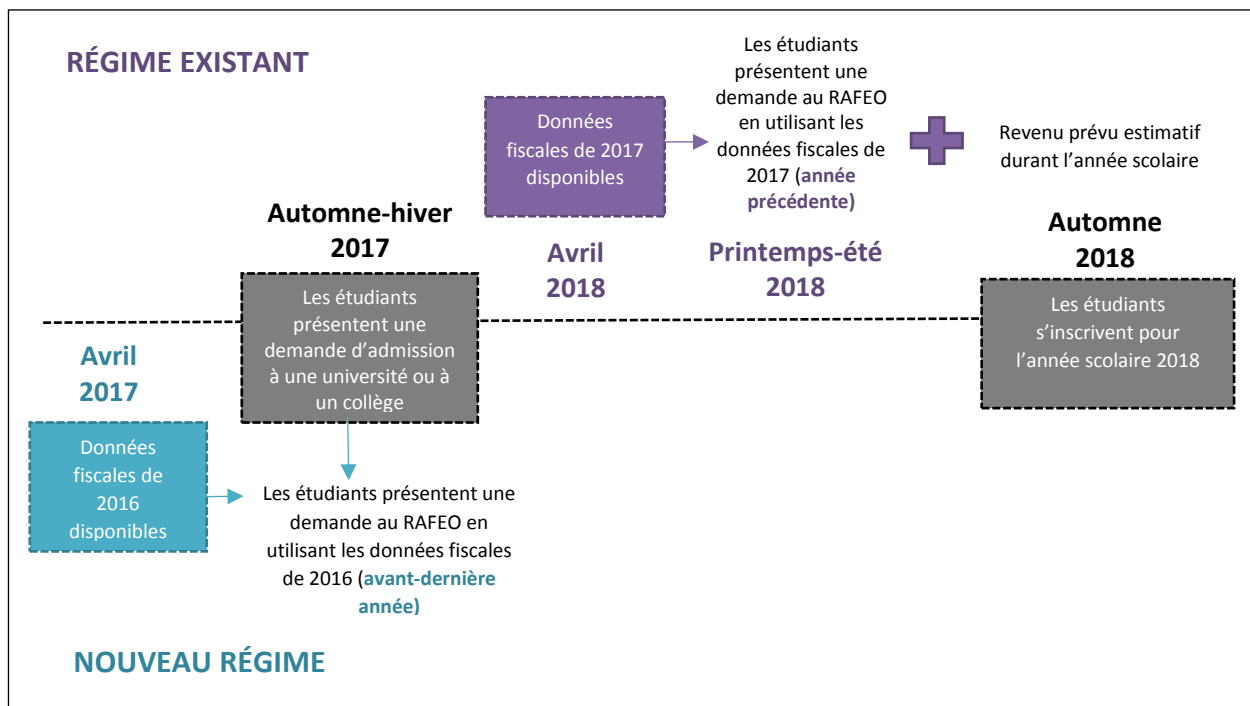
À l'heure actuelle, les étudiants de l'Ontario qui comptent faire des études à l'automne (disons en septembre 2018) peuvent s'inscrire à une université ou à un collège le plus tôt à l'automne précédent (fin de 2017). Les candidats doivent attendre jusqu'au printemps (2018) pour présenter une demande au RAFEO en suivant un processus distinct. Le RAFEO calcule l'aide financière en se fondant sur les données fiscales de l'année précédente (2017 dans notre exemple) et sur une estimation des gains prévus¹² du demandeur au cours de l'année scolaire. Les candidats ne sont informés de leur admissibilité à l'aide financière qu'une fois qu'ils ont présenté une demande à un établissement et qu'ils y sont admis.

Ce processus sera modifié pour l'année scolaire 2018-2019. Ainsi, le cycle de demande du RAFEO sera harmonisé avec le cycle d'admission des établissements. Les candidats qui présentent une demande en ligne à une université ou à un collège seront dirigés vers le site du RAFEO durant la session pour remplir une demande d'aide financière. À ce stade, le revenu de l'année précédente n'est toujours pas accessible dans le régime fiscal, car les Canadiens ne produisent leur déclaration de revenus qu'en avril de l'année suivante. Nous utiliserons plutôt le revenu l'avant-dernière année (2016 dans notre exemple) pour l'évaluation du RAFEO. Les étudiants n'auront plus à estimer leur revenu possible au cours de l'année scolaire.

La figure suivante compare les échéanciers des processus de demande actuels et proposés d'admission et d'aide financière pour l'année scolaire 2018-2019.

¹² Les étudiants doivent estimer le revenu qu'ils comptent gagner durant l'année scolaire pour deux périodes préalables aux études (de janvier à avril, et de mai à août) et pour la période d'études (de septembre à avril). Ils peuvent mettre à jour ces estimations à mesure qu'ils gagnent un revenu, de sorte que leur évaluation soit la plus exacte possible.

Figure 8 : Comparaison de la disponibilité des données pour déterminer l'aide financière du RAFEO dans le régime existant et le nouveau régime pour les étudiants s'inscrivant pour l'automne 2018



L'harmonisation du cycle de demande au RAFEO avec le cycle de demande d'admission et l'utilisation du revenu de l'avant-dernière année pour calculer l'aide financière comportent à la fois des avantages et des défis. Les demandeurs connaîtront le montant d'aide auquel ils sont admissibles au moment de choisir parmi les établissements et les programmes. Grâce au processus simplifié de demande d'admission et d'aide financière, un niveau de complexité est éliminé, et les étudiants admissibles qui n'ont pas demandé d'aide financière auparavant seront incités à remplir et à soumettre une demande au RAFEO. Toutefois, les données fiscales datant de deux ans peuvent ne pas correspondre exactement à la situation financière de l'étudiant pendant l'année scolaire. De plus, la coordination des processus de demande d'admission et au RAFEO entraîne d'énormes difficultés administratives.

Alors que l'Ontario procède à la restructuration du RAFEO, il est utile d'examiner dans quelle mesure d'autres administrations utilisent le revenu de l'avant-dernière année et de comprendre les préoccupations et les avantages associés à l'approche envisagée. À notre connaissance, les États-Unis sont le seul pays qui utilisera, à compter de l'année scolaire 2017-2018, l'information datant de deux ans pour déterminer l'admissibilité des étudiants à l'aide financière.

États-Unis

Le 14 septembre 2015, le président Obama a annoncé d'importantes modifications stratégiques du processus de demande d'aide financière (au moyen du FAFSA). Commenant en 2017-2018, les étudiants pourront remplir un FAFSA plus tôt en utilisant les données fiscales qui précèdent de deux ans l'année d'études. Les étudiants qui comptent s'inscrire à un établissement postsecondaire à l'automne 2017 peuvent remplir un FAFSA en octobre 2016 (plutôt qu'en janvier 2017) en utilisant les renseignements sur leur revenu de 2015 (au lieu de 2016). Ceux qui remplissent un FAFSA pourront aussi importer électroniquement les données fiscales auditées par l'Internal Revenue Service (IRS) en utilisant son outil existant d'extraction de données. De fait, les États-Unis mettront en œuvre l'approche du revenu de l'avant-dernière année un an plus tôt que l'Ontario.

Une fiche d'information publiée par la Maison-Blanche un jour avant l'annonce du président Obama précisait les avantages pour les candidats aux études postsecondaires de remplir plus tôt un FAFSA et d'utiliser le revenu de l'avant-dernière année.

Figure 9 : Avantages exposés par le gouvernement Obama pour les étudiants qui présentent un FAFSA plus tôt en utilisant le revenu de l'avant-dernière année

- i. **Information communiquée plus tôt** : Les étudiants et les familles connaîtront, de manière fiable, leur admissibilité à l'aide financière aussi tôt qu'à l'automne — soit au moment où de nombreux élèves du secondaire se renseignent sur les établissements postsecondaires afin de faire leur choix et de présenter une demande.
- ii. **Processus de demande simplifié** : Plus d'étudiants et de familles pourront remplir un FAFSA en utilisant l'information extraite directement du site de l'IRS quelques mois après avoir produit leur déclaration de revenus de 2015. Cela réduira le nombre de demandeurs qui doivent estimer leur revenu ou les impôts, puis corriger par la suite leur demande.
- iii. **Plus d'étudiants recevront des subventions du programme Pell et d'autres formes d'aide** : Au cours des prochaines années, le processus simplifié pour remplir un FAFSA pourrait inciter des centaines de milliers d'étudiants à présenter une demande et à toucher l'aide financière à laquelle ils ont droit, puis s'inscrire à un établissement postsecondaire.
- iv. **Fardeau allégé pour les établissements postsecondaires** : Jusqu'à récemment, les collèges et universités ont consacré près de trois millions d'heures à vérifier les renseignements dans les FAFSA, y compris les revenus et d'autres données fiscales. Ils seront soulagés de ce fardeau lorsque les candidats aux études utiliseront les données extraites directement du site de l'IRS.

Source : Maison-Blanche (2015)

Outil d'extraction de données

Il est actuellement possible aux États-Unis de remplir électroniquement un FAFSA avec les renseignements extraits du site de l'IRS. Depuis janvier 2012, les demandeurs d'aide financière fédérale qui ont produit leur déclaration de revenus avant de remplir un FAFSA peuvent utiliser l'outil d'extraction de données de l'IRS pour saisir électroniquement les renseignements sur le revenu

provenant de leur déclaration fédérale. Cette initiative visait non seulement à fournir de l'information exacte sur le revenu, mais aussi à rationaliser le processus du FAFSA. On a signalé que [traduction] « le processus de demande d'aide égale en complexité le régime fiscal pour les [familles visées par l'aide financière fondée sur les besoins] » (Dynarski et Scott-Clayton, 2006).

L'utilisation de l'outil d'extraction de données pour le revenu de l'année précédente comporte des limites en raison des différents échéanciers pour produire les déclarations de revenus et présenter les demandes d'aide. Les étudiants de nombreux États n'ont pu utiliser l'outil d'extraction de données de l'IRS parce que l'échéance de dépôt des demandes d'aide étatique [processus qui repose essentiellement sur le FAFSA] était trop hâtive (NASFAA, 2013) et de nombreuses familles n'avaient pas encore produit leur déclaration fédérale. On estime que 24 % seulement des demandeurs ont utilisé l'outil la première année pour importer leurs données fiscales auditées (Dynarski et Wiederspan, 2012). Ainsi, la majorité des demandeurs d'aide a continué à remplir le FAFSA au complet. Comptant plus de 100 questions, le FAFSA demande beaucoup de temps¹³. Sans doute à cause de la complexité du régime et de l'absence d'information sur l'aide disponible, 850 000 étudiants qui auraient été admissibles à l'aide financière fédérale en 2000 n'ont pas rempli les formulaires requis pour en recevoir (Bettinger, Long et Oreopoulos, 2013). La transition aux données fiscales de l'avant-dernière année constitue une excellente occasion pour rendre l'outil d'extraction accessible à plus de demandeurs potentiels.

Pour étendre encore plus la portée de l'initiative, le Département de l'éducation incite les établissements à utiliser les données sur le revenu de l'avant-dernière année pour calculer l'aide financière fondée sur les besoins qu'ils accordent, afin d'informer plus tôt les demandeurs de l'aide totale à laquelle ils sont admissibles. Le Département de l'éducation, la National Association of Student Financial Aid Administrators, le College Board et plusieurs autres organisations mettent actuellement au point des ressources pour simplifier et concrétiser ces propositions.

Nous résumons ci-dessous des études menées aux États-Unis qui examinent l'impact et les implications de la transition du revenu de l'année précédente au revenu de l'avant-dernière année pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière.

Comité consultatif de l'aide financière aux étudiants

L'utilisation des données fiscales datant de deux ans pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière a initialement été recommandée par l'administration Clinton à la fin des années 1990. La recommandation découlait d'une recherche de l'Office of Postsecondary Education (OPE), qui avait évalué l'impact de la transition au revenu de l'avant-dernière année sur l'aide attribuée, en comparant les données dans les FAFSA pour deux années, soit 1995 et 1996. D'après les conclusions du rapport, le revenu de l'avant-dernière année est un bon substitut du revenu de l'année précédente, et l'utilisation des données de l'IRS datant de deux ans améliorerait l'exactitude de l'information servant à calculer l'aide financière. De plus, les étudiants et les familles ne seraient plus tenus de fournir une estimation du revenu de l'année précédente (Gewolb, 1998).

¹³ On estime qu'il faut près de 10 heures pour remplir ce formulaire (Dynarski et Scott-Clayton, 2008).

Le Comité consultatif de l'aide financière aux étudiants a réexaminé l'analyse de l'OPE et a conclu que celui-ci n'avait pas tenu compte des augmentations et réductions dans les revenus déclarés pour les deux années. Dans son analyse, le Comité a montré que le calcul fondé sur le revenu de l'avant-dernière année sous-estimait ou surestimait le revenu de l'année précédente à un degré modéré ou significatif pour près de 63 % des demandeurs d'aide — à la fois les étudiants à charge et autonomes. Le Comité a cependant reconnu que la mise en correspondance des données fiscales et des FAFSA allégerait en partie le fardeau imposé au régime. Il a fortement recommandé de ne pas utiliser le revenu de l'avant-dernière année en raison de la grande fluctuation des revenus déclarés d'une année à l'autre.

Dynarski et Wiederspan

Dans leur rapport de 2012, Dynarski et Wiederspan recommandaient d'utiliser le revenu de l'avant-dernière année pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière. Ils ont conclu que le fait d'autoriser les étudiants à utiliser ce revenu comportait peu d'impact sur le ciblage de l'aide et cela simplifiait le processus et en améliorait l'exactitude (Dynarski et Wiederspan, 2012).

En se fondant sur les données de la *National Postsecondary Student Aid Survey (NPSAS)*, une enquête représentative à l'échelle nationale qui porte sur la façon dont les étudiants financent leurs études postsecondaires, les auteurs ont examiné les effets de l'utilisation du revenu de l'avant-dernière année sur le calcul de l'aide financière. Leur échantillon comptait 20 280 étudiants de premier cycle qui avaient déposé un FAFSA et fréquenté un établissement à temps plein pendant toute la durée des années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Les auteurs ont constaté une forte corrélation (0,858) entre le revenu de l'année précédente (données fiscales de 2007) et de l'avant-dernière année (données fiscales de 2006) des étudiants de premier cycle qui avaient déposé un FAFSA en 2008-2009. Ils ont conclu qu'après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année, le montant des subventions du programme Pell¹⁴ serait inchangé pour 67 % des demandeurs, il serait modifié par au plus 500 \$ US pour 10 % d'entre eux, et par plus de 500 \$ US pour 23 %. Dans l'ensemble, après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année, la subvention Pell moyenne augmenterait de 4 % (87 \$ US) et les dépenses globales du programme hausseraient de 300 M\$ US.

En se basant sur les données récentes de la NPSAS, Dynarski et Wiederspan ont mis à jour leur analyse de 2015 (Dynarski et Wiederspan, 2015). Leur nouvel échantillon comprenait 40 400 étudiants ayant déposé un FAFSA à la fois en 2011-2012 et 2012-2013. Ils n'ont relevé aucun changement dans les subventions Pell attribuées pour 70 % de leur échantillon. Le montant des subventions de 11 % des demandeurs serait modifié par au plus 500 \$ US par rapport au montant de référence; et les subventions de 19 % des demandeurs seraient modifiées par 500 \$ US ou plus. Après l'adoption du

¹⁴ Le programme de subventions Pell est la plus importante source d'aide fédérale sous forme de subvention pour les étudiants de premier cycle aux États-Unis. En 2012-2013, plus de 8,8 millions d'étudiants ayant des besoins financiers ont reçu une subvention Pell (College Board, 2013). Le montant de la subvention est fonction du coût des études d'un étudiant, de son statut à l'inscription et de la contribution familiale prévue. Le montant maximal d'une subvention Pell, fixé à 5 815 \$ US en 2016-2017, est attribué aux étudiants dont la contribution familiale est nulle (0 \$) et qui sont inscrits à temps plein pendant toute l'année scolaire.

revenu de l'avant-dernière année, les subventions Pell moyennes augmenteraient de 37 \$ US et les dépenses globales du programme de 300 M\$ US.

Le tableau ci-après résume les résultats des deux études. Le rapport de 2012 a utilisé les données fiscales de 2006 pour déterminer l'admissibilité à une subvention Pell au cours de l'année scolaire 2008. Le rapport de 2015 a utilisé les données fiscales de 2010 pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière pour l'année scolaire 2012.

Tableau 4 : Modification de la subvention Pell après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année (dollar US)

	<u>Rapport de 2012</u> Données fiscales de 2006	<u>Rapport de 2015</u> Données fiscales de 2010
% des demandeurs dont la subvention Pell :		
– ne change pas	67 %	70 %
– se situe à 100 \$ du montant de référence	70 %	73 %
– se situe à 500 \$ du montant de référence	77 %	81 %
– augmente de 500 \$ ou plus	14 %	10 %
– diminue de 500 \$ ou plus	9 %	9 %
Corrélation avec le montant de référence de la subvention Pell	0,858	0,897
R ²	0,736	0,805
Augmentation de la subvention Pell moyenne	87 \$	37 \$
Augmentation des dépenses du programme Pell	300 M\$	300 M\$

Source : Dynarksi et Wiederspan, 2012 et 2015

Dynarksi et Wiederspan ont conclu que la combinaison des FAFSA et des données auditées par l'IRS de l'avant-dernière année diminuerait le fardeau administratif des établissements en réduisant le nombre de demandes à vérifier. Un important avantage de cette approche est que les étudiants recevraient tôt des renseignements exacts sur le coût des études, ce qui leur permettrait de choisir l'établissement leur convenant le mieux (Dynarksi et Wiederspan, 2015).

National Association of Student Financial Aid Administrators

La National Association of Student Financial Aid Administrators (NASFAA) représente près de 20 000 professionnels du domaine de l'aide financière aux étudiants dans quelque 3 000 établissements postsecondaires aux États-Unis. La NASFAA préconise depuis longtemps l'adoption du revenu de l'avant-dernière année pour remplir les FAFSA. L'Association croit que les nombreux avantages potentiels qui ont été avancés l'emportent sur les préoccupations (NASFAA, 2015).

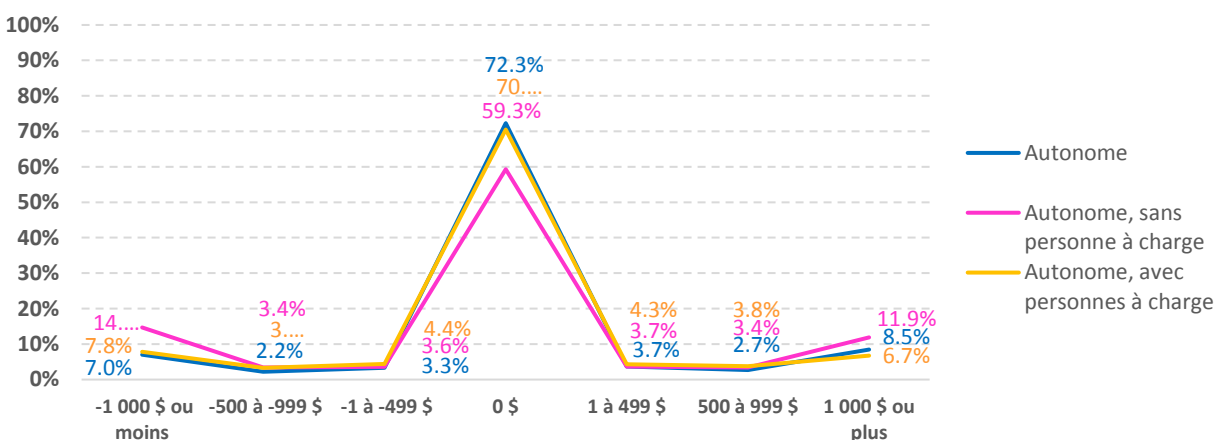
La NASFAA a publié un rapport en 2013 qui analysait les modifications de la subvention Pell après la transition du revenu de l'année précédente à celui de l'avant-dernière année. L'échantillon du rapport

comprenait un peu plus de 70 000 étudiants de premier cycle de 9 institutions¹⁵. Les étudiants étaient inclus dans l'échantillon si leur situation de famille n'avait pas changé et s'ils avaient présenté un FAFSA pendant au moins deux années consécutives entre les années scolaires 2007-2008 et 2011-2012.

Selon les résultats de l'étude, le revenu de l'avant-dernière année est préférable pour les étudiants ayant les plus grands besoins, soit à très faible revenu, dont bon nombre sont autonomes avec des personnes à charge. Les auteurs croient que les subventions Pell de la majorité des étudiants seraient inchangées après la transition au revenu de l'avant-dernière année (72 % des étudiants à charge, 71 % des étudiants autonomes avec personnes à charge, et 59 % de ces derniers sans personne à charge). Les étudiants les plus nécessiteux — les étudiants autonomes avec personnes à charge — sont ceux dont les subventions Pell ont le moins changé à la suite de la transition.

Le graphique ci-dessous montre les modifications dans les subventions Pell selon la situation de famille, ainsi que l'augmentation ou la diminution du montant des subventions après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année. Les auteurs ont conclu de leurs constatations que si le revenu des étudiants les plus pauvres ne change pas radicalement avec le temps, le revenu de l'avant-dernière année, comme démontré dans l'étude de la NASFAA, constitue un paramètre possible pour estimer le revenu actuel et la capacité financière des étudiants de payer les études postsecondaires (NASFAA, 2013).

Figure 10 : Modification de la subvention Pell selon la situation de famille



Source : NASFAA (2013)

Les auteurs ont souligné plusieurs domaines à soumettre à un examen et à des travaux à l'avenir. Une étape future consiste à déterminer si l'utilisation d'un revenu moyen avec le temps serait plus indicative de la capacité d'un étudiant à payer ses études. Les auteurs proposent aussi d'utiliser le revenu de l'année précédente pour les étudiants qui présentent une demande d'admission à une date tardive, car ces données seraient alors disponibles.

¹⁵ Ces neuf institutions étaient les suivantes : deux collèges communautaires publics, cinq universités publiques offrant des programmes de troisième cycle, et deux établissements privés offrant des programmes de quatre ans. Elles étaient considérées comme raisonnablement représentatives de leur secteur, relativement à des facteurs comme le genre et la race ou l'ethnicité.

En mai 2015, peu avant l'annonce du gouvernement fédéral de la transition au revenu de l'avant-dernière année, la NASFAA a publié un autre rapport en réponse à quatre préoccupations clés soulevées relativement à cette transition. Après la consultation d'un groupe de travail formé de professionnels du domaine de l'aide financière de partout aux États-Unis, dans son rapport, la NASFAA a exprimé des préoccupations et a répondu à chacune. Celles-ci sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Principales préoccupations relatives à la mise en œuvre du revenu de l'avant-dernière année exposées par la NASFAA

Préoccupation	Réponse
Le revenu de l'avant-dernière année haussera les dépenses du programme de subventions Pell	NASFAA renvoie à son rapport de recherche de 2013, dans lequel elle a conclu que la majorité des subventions Pell accordées aux étudiants ne serait pas modifiée après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année. Même si le nombre de demandeurs admissibles peut augmenter, ce qui hausserait les coûts globaux du programme, [traduction] « il faut voir cette augmentation comme une marque de succès de la transition au revenu de l'avant-dernière année » (NASFAA, 2015).
Le revenu de l'avant-dernière année aura un impact négatif sur le financement étatique	La NASFAA a sondé les organismes subventionnaires étatiques pour comprendre la perception des changements à la suite de l'adoption du revenu de l'avant-dernière année. Les résultats du sondage (taux de réponse de 29/47) révèlent que 86 % des répondants ne perçoivent aucun problème associé à la mise en œuvre du revenu de l'avant-dernière année.
Le revenu de l'avant-dernière année alourdira le fardeau administratif La préoccupation tient au fait que la transition au revenu de l'avant-dernière augmenterait le nombre d'appels spéciaux ou de « lettres d'avis professionnel » venant de demandeurs dont la situation financière a changé durant la période de deux ans, soit entre la vérification des renseignements sur le revenu et l'année scolaire. Les administrateurs de l'aide financière traitent les avis professionnels au cas par cas et doivent recalculer l'aide financière totale d'un étudiant.	Les auteurs répliquent qu'après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année, plus d'étudiants seront admissibles et utiliseront l'outil d'extraction de données de l'IRS pour saisir les renseignements dans leur demande. De plus, les établissements n'auront pas à engager autant de ressources et de temps pour vérifier les demandes. Étant donné que les étudiants pourront présenter un FAFSA plus tôt, les administrateurs de l'aide financière auront plus de temps pour évaluer les demandes accompagnées d'un avis professionnel. La NASFAA a aussi recommandé d'ajouter une case à cocher au FAFSA pour signaler un changement important dans le revenu du demandeur depuis l'année financière visée par la déclaration.
Le revenu de l'avant-dernière année causera des perturbations dans le régime	La NASFAA estime qu'il est possible d'atténuer les difficultés au moyen d'un préavis et s'attend à ce que les problèmes découlant de la transition soient réglés à la fin de la première année de la mise en œuvre.

Encore une fois, la NASFAA conclut que les avantages l'emportent nettement sur les inconvénients potentiels de l'adoption du revenu de l'avant-dernière année (NASFAA, 2015).

Institut urbain

L'Institut urbain a estimé le coût et l'impact potentiels associés à huit récentes propositions visant à simplifier le processus de demande d'aide financière fédérale aux États-Unis. La majorité des propositions suggèrent d'utiliser les renseignements sur le revenu de l'avant-dernière année pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière et, dans leur rapport, les auteurs ont examiné les coûts et les impacts de ce revenu.

Les auteurs ont évalué les changements possibles dans les subventions Pell et les contributions familiales prévues en utilisant le revenu datant de deux ans avant l'année scolaire. En utilisant les données de la NPSAS pour 2011-2012 et 2012-2013, leur échantillon comptait 37 090 étudiants de premier cycle (représentant une population étudiante pondérée de 7 383 586). Les étudiants étaient inclus dans l'échantillon si leur situation de famille n'avait pas changé et s'ils avaient présenté un FAFSA au cours des deux années visées par l'étude.

D'après les auteurs, la transition au revenu de l'avant-dernière année augmenterait à la fois le nombre de bénéficiaires et le coût total du programme Pell de 2 % environ (soit 0,6 G\$ US). Cette estimation ne tient pas compte des changements potentiels dans les frais administratifs, qui pourraient découler de l'adoption du revenu de l'avant-dernière année.

Le tableau suivant présente les changements prévus dans les subventions Pell en fonction du revenu de l'avant-dernière année : 56 % des subventions ne seraient pas modifiées et 10 % seraient relevées de plus de 500 \$ US. Les auteurs ont aussi constaté une forte corrélation (0,897) entre les contributions familiales prévues calculées en 2011 et 2010.

Tableau 6 : Montant de référence et montant des subventions Pell de 2012-2013 après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année (dollars US)

	Montant de référence de la subvention Pell 2012-2013 (données de l'IRS de 2011)	Montant de la subvention Pell après l'adoption du revenu de l'avant-dernière année 2012-2013 (données de l'IRS de 2010)
Changement du montant de référence de la subvention Pell		
Aucun changement	100 %	56 %
Plus ou moins 100 \$	100 %	63 %
Plus ou moins 500 \$	100 %	75 %
Réduction de 500 \$ ou plus		15 %
Augmentation de 500 \$ ou plus		10 %
Subvention Pell moyenne^a	3 642 \$	3 637 \$
Coût total des subventions Pell	17,91 G\$	18,18 G\$
Pourcentage d'étudiants recevant une subvention Pell	67 %	68 %
Corrélation avec le montant de référence	1,00	0,903
R²	1,00	0,815

Remarques : L'échantillon est celui de la NPSAS : le nombre de demandeurs d'aide financière en 2011-2012 et 2012-2013 qui ont fréquenté un établissement et qui ont fourni la contribution familiale prévue (cette contribution a été calculée pour ceux ne l'ayant pas indiquée). Sont omis les étudiants qui étaient admissibles à une subvention Pell mais qui ne l'ont pas reçue ou qui n'y étaient pas admissibles mais l'ont reçue. Les étudiants dont la situation de famille, le statut de déclarant fiscal ou l'état civil (étudiants autonomes seulement) ont changé entre 2011-2012 et 2012-2013 sont aussi omis de l'échantillon. Cet échantillon restreint comprend 37 090 étudiants (population pondérée de 7 383 586).

^a La subvention Pell moyenne est celle que reçoivent les étudiants. Si l'on tient compte de tous les étudiants (y compris les non-bénéficiaires), la subvention moyenne se chiffre à 2 426 \$ en utilisant le revenu de l'année précédente et à 2 463 \$ avec le revenu de l'avant-dernière année.

Source : Rueben, Gault et Baum (2015)

Autres préoccupations et questions soulevées concernant le revenu de l'avant-dernière année

D'autres chercheurs, des décideurs et des groupes d'intervenants aux États-Unis ont souligné d'autres inconvénients et difficultés concernant l'utilisation des données fiscales datant de deux ans :

- Même si les étudiants pourront soumettre un FAFSA plus tôt, les institutions ne seront pas tenues d'offrir de l'aide financière plus tôt qu'auparavant.
- Certains établissements font face à des obstacles étatiques qui pourraient les empêcher de communiquer plus tôt avec les étudiants ayant présenté plus tôt un FAFSA basé sur le revenu de l'avant-dernière année. Par exemple, New York devra adopter une modification réglementaire pour uniformiser les calculs de l'aide fédérale et étatique. Ce manque d'uniformité pourrait faire la différence entre un étudiant admis et un étudiant refusé par les établissements de cet État (Mead et Stump, 2016). De plus, certaines institutions enverraient plus tôt les lettres d'aide financière, tandis que celles qui ne peuvent le faire subiraient un désavantage concurrentiel.

- Pour transmettre plus tôt les lettres d'aide financière, les institutions devront accélérer le processus pour finaliser les droits de scolarité et les frais accessoires.
- Des institutions pourraient faire pression sur les étudiants pour qu'ils acceptent rapidement leur offre d'admission, dans la mesure où elles peuvent envoyer plus tôt les lettres d'offre.
- Durant la période de transition, les données d'une année financière (2015) seront utilisées pour deux cycles consécutifs du FAFSA (soit le revenu de l'année précédente en 2016 et le revenu de l'avant-dernière année en 2017). Pour le demandeur dont le revenu familial en 2015 a considérablement haussé ou diminué par rapport aux années précédentes, cela signifie que, pendant deux ans, soit il recevra des subventions en trop, soit il devra demander un examen appuyé par un avis professionnel.

Résumé des avantages et inconvénients associés au revenu de l'avant-dernière année

Pour assurer le succès de la transition au revenu de l'avant-dernière année, les gouvernements fédéral et étatiques et les établissements devront évaluer rigoureusement les avantages et les préoccupations et les communiquer aux étudiants et à leur famille. Le tableau ci-dessous résume les avantages et les inconvénients associés à l'utilisation du revenu de l'avant-dernière année pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière aux États-Unis.

Figure 12 : Résumé des avantages et inconvénients associés à l'adoption du revenu de l'avant-dernière année aux États-Unis

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Les étudiants ont plus de temps pour déterminer leur admissibilité à l'aide financière et les coûts des études, et pour faire un choix éclairé au sujet de l'établissement auquel s'inscrire et du domaine d'études• Accès amélioré : les changements visent à encourager plus d'étudiants américains à présenter une demande d'aide financière et d'admission à un établissement postsecondaire• Processus simplifié de demande d'aide financière, car plus d'étudiants pourront utiliser l'outil d'extraction de données de l'IRS pour saisir les renseignements sur leur revenu dans un FAFSA• Exactitude accrue des renseignements sur le revenu utilisés pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière grâce à l'outil de l'IRS• Fardeau allégé des institutions concernant la vérification des renseignements sur le revenu dans les FAFSA• La demande d'aide financière serait harmonisée avec la demande d'admission aux établissements• Amélioration des calculatrices du coût net	<ul style="list-style-type: none">• Les renseignements sur le revenu de l'avant-dernière année sont plus anciens et peuvent ne pas produire une estimation aussi fiable de la capacité d'un étudiant à payer ses études postsecondaires• Fardeau administratif alourdi des institutions, car plus d'étudiants devraient demander un réexamen des changements dans leur revenu• Des institutions pourraient faire pression sur les étudiants pour qu'ils acceptent rapidement leur offre d'admission• Les institutions peuvent devoir finaliser plus tôt les droits de scolarité et les frais accessoires• Les établissements, qui ne peuvent communiquer plus tôt l'admissibilité à l'aide financière aux étudiants, subiraient un désavantage concurrentiel• La première année de la mise en œuvre (2017), les données fiscales de 2015 seront utilisées deux fois pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière

Leçons dégagées pour l'Ontario

- La transition en cours au revenu de l'avant-dernière année pour calculer l'aide financière aux États-Unis offre un bon exemple à l'Ontario pour sa propre initiative. Les principaux messages communiqués dans la déclaration de la Maison-Blanche, dont il a été question ci-haut (communication plus tôt avec les demandeurs, processus de demande simplifié, nombre accru d'étudiants recevant de l'aide financière, fardeau administratif allégé), peuvent aussi s'appliquer à la réforme proposée en Ontario.
- L'outil d'extraction de données des États-Unis, avec lequel les demandeurs d'aide financière peuvent extraire les renseignements sur leur revenu directement de la base de données fiscales de l'IRS, favorise la simplicité, l'exactitude et la rapidité du processus de demande. L'Agence de revenu du Canada a intérêt à travailler avec l'Ontario et les autres provinces pour offrir un service similaire aux demandeurs canadiens d'aide financière.
- Le travail effectué par la NAFSAA pour relever et traiter avec transparence les préoccupations et les critiques relatives au revenu de l'avant-dernière année peut nous servir de modèle. Il sera important d'engager et de poursuivre un dialogue ouvert à propos des problèmes de mise en œuvre et de leur résolution.
- Un nombre considérable de travaux de recherche ont porté sur la variabilité dans les évaluations du revenu de l'année précédente et de l'avant-dernière année alors que les États-Unis envisageaient la transition au revenu de l'avant-dernière année, ce qu'ils s'approprient maintenant à faire. Dans la prochaine section du rapport, nous nous penchons sur cet enjeu dans le contexte ontarien.

Ontario

Les chercheurs examinant la transition aux données sur le revenu de l'avant-dernière année aux États-Unis ont soulevé une préoccupation concernant son impact sur les niveaux de revenu et les subventions. Quel est le degré de volatilité d'une année à l'autre dans le revenu des étudiants et de leur famille? Est-ce que cette volatilité aura un effet sur le calcul de l'aide financière, comparativement à l'utilisation des données de l'année précédente? Faudra-t-il recourir à une stratégie d'atténuation pour résoudre ces problèmes?

Ces questions concernent l'essence même du compromis à faire pour adopter le revenu de l'avant-dernière année. D'une part, le changement procure aux demandeurs et à leur famille un horizon de planification stable à long terme pour préparer les études postsecondaires. Par ailleurs, l'utilisation de données sur le revenu plus anciennes peut susciter des disparités entre les besoins calculés et réels, au moment où l'étudiant commence l'année scolaire.

Il faut également évaluer ces impacts pour l'Ontario. La province procède à une importante refonte du processus d'évaluation des besoins du RAFEO, parallèlement à l'adoption du revenu de l'avant-dernière année. Ce travail se poursuit. Il est donc impossible à ce stade de modéliser les répercussions de la transition au revenu de l'avant-dernière année sur les calculs en utilisant les nouveaux paramètres. Nous

pouvons cependant analyser les changements dans le revenu de la population du RAFEO d'une année à l'autre.

En utilisant les données fournies par le MESFP, nous avons évalué la variation d'une année à l'autre dans le revenu des étudiants, qui ont reçu de l'aide du RAFEO à la fois durant les années scolaires 2013 (données fiscales de 2012) et 2014 (données fiscales de 2013). Nous avons examiné les changements dans les revenus suivants :

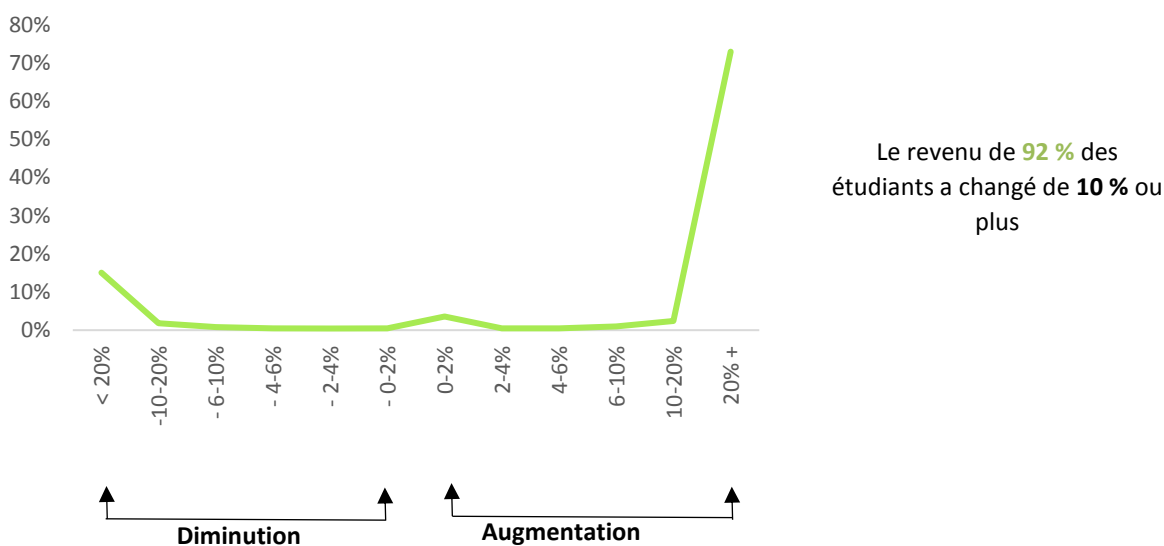
- le revenu de tous les étudiants recevant de l'aide financière (figure 13-A);
- le revenu des parents d'étudiants à charge (figure 13-B); puis nous avons ventilé le changement en fonction des familles à revenu élevé (plus de 100 000 \$) et des familles à faible revenu (moins de 40 000 \$);
- le revenu des conjoints des étudiants mariés (figure 13-C).

De 2012 à 2013, le revenu des étudiants et des conjoints a connu la plus grande fluctuation, exprimée en pourcentage. Le revenu de 92 % de tous les étudiants a changé de +/- 10 %. Le revenu des conjoints a changé de +/- 10 % en ce qui concerne 69 % des étudiants mariés.

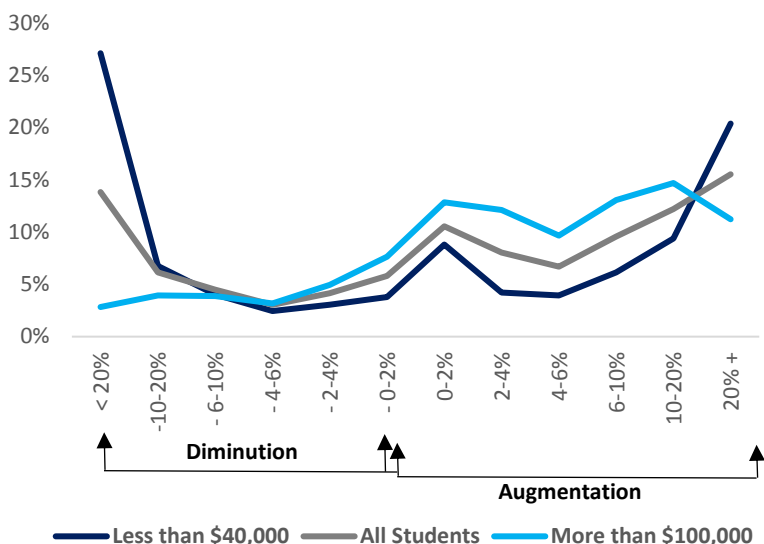
Le revenu parental était plus stable d'une année à l'autre et, dans l'ensemble, a changé de +/- 10 % chez 48 % des familles des étudiants à charge. Toutefois, la fluctuation du revenu supérieure à notre seuil de +/- 10 % était plus forte dans les familles à faible revenu (64 % gagnant moins de 40 000 \$) et l'était moins dans les familles à revenu élevé (33 % gagnant 100 000 \$ ou plus).

Figure 13 : Changement dans le revenu entre 2012 et 2013

A. Changement dans le revenu de tous les étudiants



B. Changement dans le revenu parental (étudiants à charge)

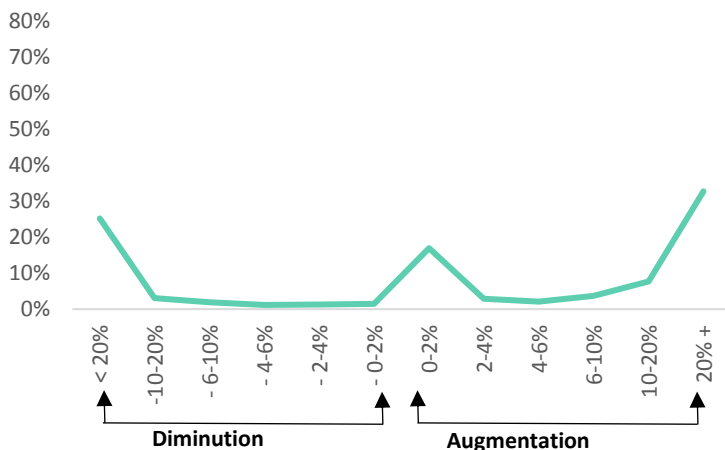


Le revenu parental a changé de **10 %** ou plus pour :

- **48 %** des étudiants à charge;
- **64 %** des étudiants à charge (revenu parental de moins de 40 000 \$);
- **33 %** des étudiants à charge (revenu parental de plus de 100 000 \$).

Remarque : Sont compris les étudiants à charge qui ont bénéficié de l'aide financière du RAFEO ou de la réduction de 30 % des frais de scolarité de l'Ontario. Au cours de l'année financière 2013, le revenu familial pour 43 % des étudiants à charge était inférieur à 40 000 \$ et le revenu familial pour 23 % d'entre eux était supérieur à 100 000 \$.

C. Changement dans le revenu du conjoint (étudiants mariés)

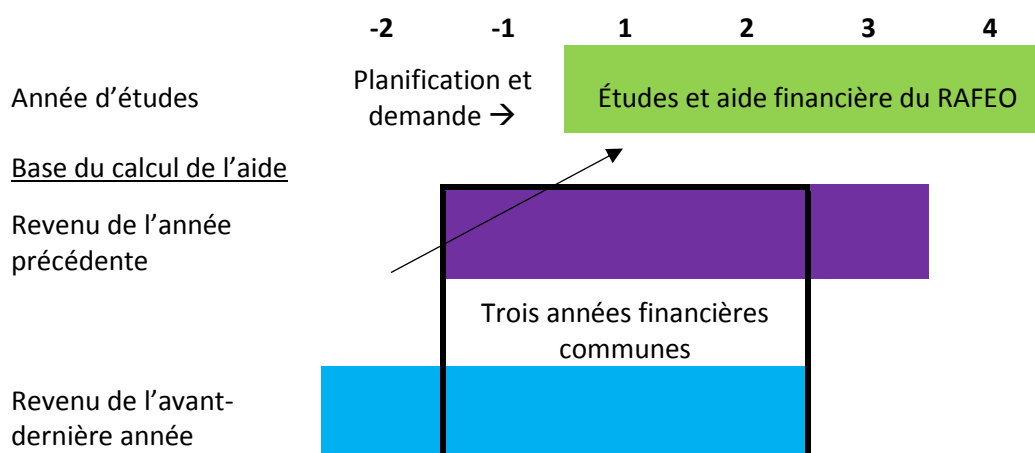


Le revenu du conjoint a changé de **10 %** ou plus pour **69 %** des étudiants mariés

Source : MESFP, données du RAFEO sur le revenu familial des bénéficiaires fréquentant les universités et collèges. Les données sont fondées sur le revenu brut déclaré à la ligne 150 et le revenu de source étrangère déclaré (le cas échéant). Seuls les étudiants dont les données sur le revenu ont été auditées par l'ARC pour les deux années sont inclus.

Une fois que les nouveaux paramètres d'évaluation des besoins du RAFEO seront en place, une analyse ultérieure sera effectuée pour déterminer si les variations dans le revenu se reflètent dans la variabilité de l'aide financière accordée. En attendant cette analyse, nous formulons les observations suivantes sur la transition au revenu de l'avant-dernière année :

- Alors que le revenu des familles à faible revenu connaît, d'une année à l'autre, une fluctuation supérieure à celle des familles à revenu élevé, l'impact sur la variabilité de l'aide financière sera probablement limité et atténué, du fait que les contributions prévues des familles à faible revenu seront relativement moindres. L'initiative de restructuration entreprise en Ontario cible particulièrement les étudiants de milieux à faible revenu. L'objectif de la refonte du RAFEO est d'exonérer des droits de scolarité la majorité des étudiants de familles dont le revenu est inférieur à 50 000 \$, une fois que le programme renouvelé sera pleinement mis en œuvre.
- La volatilité du revenu d'une année à l'autre et, par conséquent, de l'aide attribuée s'estompe dans les programmes pluriannuels. Pour les étudiants bénéficiant de l'aide du RAFEO durant les quatre années de leur programme de premier cycle, il y aura un chevauchement des données sur le revenu de trois années, ce qui atténuera l'impact global (mais non au cours de chaque année) de la fluctuation du revenu sur toute la durée du programme.



- Le degré de fluctuation du revenu constaté confirme qu'il faut prévoir un mécanisme robuste et efficace pour les appels pour les étudiants qui connaissent une importante réduction de leur revenu personnel, du revenu de leur conjoint ou de leur famille, entre le moment de l'évaluation du revenu de l'avant-dernière année et l'année d'études.
- Le gouvernement doit être convaincu que même si la transition au revenu de l'avant-dernière année peut donner lieu, dans certains cas, à la perception de paiements « en trop » comparativement à l'évaluation fondée sur le revenu de l'année précédente, il s'agit d'un compromis acceptable, car plus d'étudiants à faible revenu bénéficieront de l'aide financière, de droits de scolarité réduits ou néants, et d'un horizon de planification à long terme dans lequel envisager et planifier les études postsecondaires.

- Pour mettre en œuvre pleinement l'évaluation en fonction du revenu de l'avant-dernière année en Ontario, il faudra intégrer le Programme canadien de prêts aux étudiants et l'approche relative au revenu de l'avant-dernière année.

Observations finales

Reprenons le scénario idéal que nous avons envisagé au début de ce rapport et examinons la façon dont l'expérience d'autres administrations peut aider l'Ontario à exploiter le plus d'éléments possible du modèle dans la conception de son nouveau programme.

Notre modèle idéal	Leçons dégagées d'autres administrations
<p>J'ai présenté une demande au Service d'admission des collèges de l'Ontario/ Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario à la fin de l'automne pour commencer mes études en septembre de l'année suivante.</p>	<p>Avantage Ontario : nous avons centralisé les services de demande d'admission aux collèges et universités. Cette centralisation simplifie le processus de coordination des admissions et des demandes d'aide financière des étudiants. Elle facilitera aussi la communication des renseignements sur les coûts nets dans une approche normalisée et facilement comparable pour les candidats qui choisissent plusieurs établissements ou programmes d'études — une fonctionnalité souhaitable mais non implantée aux États-Unis.</p>
<p>J'ai choisi les institutions et les programmes qui m'intéressaient. Durant la séance en ligne, j'ai été invité à présenter une demande d'aide financière.</p>	<p>D'après les commentaires formulés aux États-Unis, il ne sera pas suffisant de devancer le cycle de demande au RAFEO en utilisant les données sur le revenu de l'avant-dernière année. Il faut aussi intégrer le RAFEO avec les processus de demande d'admission et d'autres sources d'aide, ainsi que la communication des coûts nets prévus.</p>
<p>J'ai accordé la permission pour consulter les renseignements sur mon revenu de la dernière année. L'écran a affiché le calcul du montant d'aide gouvernementale et institutionnelle auquel j'étais admissible et les droits de scolarité nets pour chacun de mes choix de programme. J'ai été étonné de voir que ce montant était très abordable.</p>	<p>Les États-Unis ont mis en place l'outil d'extraction de données de l'IRS pour permettre l'extraction en temps réel des renseignements sur le revenu pour les saisir dans les demandes d'aide financière.</p>
<p>Un lien s'est aussi affiché à des renseignements utiles sur mes choix : taux de diplomation, taux d'emploi des diplômés, et taux de carence de paiement des prêts d'études.</p>	<p>Le Département américain de l'éducation apporte des améliorations à l'aide financière aux étudiants (les nouvelles dispositions du FAFSA) et publie en même temps les principaux indicateurs de rendement des établissements (la fiche de pointage). Il s'agit d'initiatives jumelles visant à aider les demandeurs à faire des choix éclairés et à améliorer l'accessibilité. L'Ontario a l'occasion de relier les indicateurs de rendement clés (taux de diplomation, d'emploi et de carence de paiement des</p>

	<p>prêts), qu'elle publie déjà, directement avec le nouveau processus intégré des demandes d'admission et d'aide financière.</p>
<p>Lorsque j'ai reçu des offres d'admission au printemps, chacune renfermait un calcul à jour des droits de scolarité nets. Les offres montraient le coût global des droits établi au moment de ma demande et le montant d'aide financière que je recevrais, ainsi que les droits de scolarité nets à payer pour chaque offre.</p>	<p>En utilisant les données sur le revenu de l'avant-dernière année et en allant de l'avant comme proposé aux États-Unis, cela signifie que l'évaluation individualisée initiale et beaucoup plus hâtive de l'admissibilité à l'aide financière demeure stable au fil du temps, à mesure que l'année scolaire approche. Les étudiants peuvent ainsi compter sur le montant d'aide financière qui leur avait été communiqué à l'origine.</p>
<p>Deux lettres comprenaient une bourse d'études institutionnelle, qui était appliquée aux droits nets. Rien n'a changé par la suite. Après avoir accepté une offre et avoir commencé mes études, il n'y a pas eu de « recouvrement » imprévu pendant ou après l'année scolaire.</p>	<p>La coordination de l'aide gouvernementale et institutionnelle est un avantage des calculatrices du coût net et de la facturation nette aux États-Unis. L'Ontario peut en faire plus que les États-Unis (qui s'efforcent d'atteindre cet objectif) en normalisant les instruments de ce genre pour faciliter et améliorer la comparaison des institutions.</p> <p>Bien que dans notre modèle idéal nous avons envisagé que les établissements annoncent les bourses dans leurs lettres d'offre, la conception des calculatrices du coût net des États-Unis confirme l'avantage de communiquer l'aide ou les bourses institutionnelles beaucoup plus tôt dans le processus, c.-à-d. lorsqu'un candidat s'informe des options en matière d'études postsecondaires. Par exemple, l'intégration resserrée entre le RAFEO et la Garantie d'accès aux études¹⁶ faciliterait la communication simultanée des deux types d'aide financière.</p>
<p>Lorsque j'ai commencé mes cours et que j'ai comparé les droits que je payais avec ceux des autres étudiants, je me suis rendu compte qu'ils différaient pour chacun de nous. Autant que je puisse dire, il me semble que c'est juste, d'après ce que je connais de la situation des autres étudiants.</p>	<p>La transition au revenu de l'avant-dernière année aux États-Unis a souligné l'importance de se doter d'un mécanisme d'appel robuste pour permettre aux étudiants d'atténuer les effets de la détérioration de leur situation financière entre l'évaluation de leur revenu de l'avant-dernière année et le revenu qu'ils gagnent durant l'année scolaire.</p> <p>Il est reconnu que la situation contraire — l'augmentation du revenu des étudiants entre l'évaluation de leur revenu de l'avant-dernière année et le revenu gagné durant l'année scolaire — constitue une lacune possible ou soulève une critique concernant l'adoption du revenu de l'avant-dernière année. On répond à cette préoccupation aux États-Unis en faisant valoir que les avantages (communication hâtive, estimations fiables pour les étudiants, accès facilité) l'emportent nettement.</p>

¹⁶ La Garantie d'accès aux études de l'Ontario est un fonds d'aide financière aux étudiants mis en place à chaque établissement postsecondaire, initialement constitué en partie à partir de l'augmentation autorisée des droits de scolarité. Aux termes de la Garantie, le gouvernement exige des collèges et universités qu'ils offrent de l'aide financière pour couvrir les besoins évalués d'un étudiant découlant des dépenses directement liées à son programme, y compris les manuels, les droits de scolarité et les frais obligatoires, qui ne sont pas intégralement couvertes par le RAFEO. Les établissements aident aussi les étudiants qui peuvent avoir besoin d'aide supplémentaire pour payer les frais de subsistance ou encore dans les situations d'urgence.

Bibliographie

- Bettinger, E.P., Long, B.T., et Oreopoulos, P. (2013). *The FAFSA Project: Results from the HetR Block FAFSA Experiment and Next Steps*.
- College Board et Art & Science Group, LLC. (2013). *A Majority of Students Look at the College's Sticker Price without Taking Financial Aid into Consideration*.
- Comité consultatif de l'aide financière aux étudiantes et étudiants. (1997). *Analysis of the Office of Postsecondary Education's Prior, Prior Year (PPY) Income Proposal: PPY Has Serious Negative Implications for Equity, Burden and Program Integrity*. Document d'information.
- Département américain de l'éducation. (2016). *Financial Aid Shopping Sheet*. Consulté le 15 août 2016 : <http://www2.ed.gov/policy/highered/guid/aid-offer/index.html>
- Dynarski, S.M. et Scott-Clayton, J.E. (2006). *The Cost of Complexity in Federal Student Aid: Lessons from Optimal Tax Theory and Behavioural Economics*. National Bureau of Economic Research. Document de travail 12227.
- Dynarski, S.M. et Scott-Clayton, J.E. (2007). *College Grants on a Postcard: A Proposal for Simple and Predictable Federal Student Aid*. The Brookings Institution. Document de discussion 2007-01.
- Dynarski, S.M. et Scott-Clayton, J.E. (2008). *Complexity and Targeting in Federal Student Aid: A Quantitative Analysis*. National Bureau of Economic Research. Document de travail 13801.
- Dynarski, S. et Wiederspan, M. (2012). *Student Aid Simplification: Looking Back and Looking Ahead*. National Bureau of Economic Research. Document de travail 17834.
- Dynarski, S. et Wiederspan, M. (2015). *Revisiting FAFSA Simplification: Expanding Access to the IRS Data Retrieval Tool*. Document d'orientation n° 1. Initiative en matière de politique d'éducation. Anne Arbor, MI : Université du Michigan, Gerald R. Ford School of Public Policy.
- Hicks, M. (2014). *Date stellaire 68179.8 : Les Ontariens ne paient toujours pas le prix affiché*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Hicks, M. et Deller, F. (2016). *L'exonération des frais de scolarité : une mesure bien réfléchie*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Gewolb, J.E. (1998). « Federal Financial Aid Changes in the Works ». *The Harvard Crimson*. Consulté le 10 août 2016 : <http://www.thecrimson.com/article/1998/3/5/federal-financial-aid-changes-in-the/>
- ICEF Monitor*. (2014). « Singapore Solidifies its Reputation as a Regional Education Hub ». Consulté le 12 août 2016 : <http://monitor.icef.com/2014/06/singapore-solidifies-its-reputation-as-a-regional-education-hub/>
- Institute for College Access & Success. (2012). *Adding it all up 2012: Are College Net-Price Calculators easy to find, use, and compare?*

- Maison-Blanche. (2015). *FACT SHEET: The President's Plan for Early Financial Aid: Improving College Choice and Helping More Americans Pay for College*. Maison-Blanche : Bureau du secrétaire de presse. Consulté le 18 août 2016 : <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2015/09/14/fact-sheet-president%E2%80%99s-plan-early-financial-aid-improving-college-choice>
- Mead, S. et Stump, K. (2016). « As Federal Aid Systems Advances, Our Outdated Way Leaves New York Students Behind ». *Gotham Gazette*. Consulté le 11 août 2016 : <http://www.gothamgazette.com/index.php/opinion/6127-as-federal-aid-system-advances-our-outdated-way-leaves-new-york-students>
- Ministère des Finances de l'Ontario. (2016). *Budget de l'Ontario 2016*. Consulté le 15 août 2016 : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2016/index.html>
- National Association of Student Financial Aid Administrators. (2015). *Great Expectations: Implications of Implementing Prior-Prior Year Income Data for the FAFSA*. Washington, DC : National Association of Student Financial Aid Administrators.
- National Association of Student Financial Aid Administrators. (2013). *A Tale of Two Income Years: Comparing Prior-Prior Year and Prior-Year Through Pell Grant Awards*. Washington, DC : National Association of Student Financial Aid Administrators.
- National Center for Education Statistics. (2016). *Sources of Financial Aid*. Consulté le 15 août 2016 : https://nces.ed.gov/programs/coe/indicator_cuc.asp
- Ng, Pin-Quan. (2007). « Education and Excellence through a Fairer Tuition Grant Program ». *The Online Citizen*. Source : <http://www.theonlinecitizen.com/2007/09/education-and-excellence-through-a-fairer-tuition-grant-program/>
- Rueben, K., Gault, S., et Baum, S. (2015). *Simplifying Federal Student Aid – How Do the Plans Stack Up?* Institut urbain.
- Usher, A. (2005). *A Little Knowledge is a Dangerous Thing: How Perceptions of Costs and Benefits Affect Access to Education*. Toronto : Educational Policy Institute.
- Weingarten, H.P., Hicks, M., Jonker, L., Smith, C. et Arnold, H. (2015). *Incidence du rendement de l'enseignement postsecondaire au Canada en 2015*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Yi Ling, R. N. (2013). *Singaporians Pay the Most Expensive University Tuition Fees in the High-Income Countries*. Source : <https://thehearttruths.com/2013/11/25/singaporeans-pay-the-most-expensive-university-tuition-fees-in-the-rich-countries/>

